

## COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 12 décembre 2018

Président	: M. Yanick	HESS
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: Mme Obicna	HUBER
	M. Ihab	AL JUNDI
Huissier	: M. Jean-Michel	TALON

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 12 décembre 2018 à 18h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018**

### **2. Prestation de serment :**

2.1 de Mme Céline Morier, Secrétaire du Conseil communal

2.2 de M. François Baehni, Huissier suppléant

### **3. Communication du Bureau**

### **4. Correspondance**

### **5. Communication de la Municipalité**

### **6. Motions, postulats et interpellations déposés**

### **7. Rapports des commissions**

7.1 sur le préavis No 28/2018 relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.-. (Rapp : M. Claude-Pascal Gay) ;

7.2 sur le préavis No 31/2018 relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;

7.3 sur le préavis No 32/2018 relatif au budget communal pour 2019. (Rapp : Mme Irina Gote.) ;

- 7.4 sur le préavis No 33/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 7.5 sur le préavis No 34/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens. (Rapp : M. Vincent Haldi) ;
- 7.6 sur le préavis No 35/2018 relatif au budget 2019 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Alain Imhof) ;
- 7.7 sur le rapport-préavis No 36/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ». (Rapp : M. Olivier Raduljica).

## **8. Préavis de la Municipalité**

- 8.1 No 37/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.- au maximum, à garantir par une hypothèque légale, pour couvrir les frais liés à l'effondrement ainsi qu'à la reconstruction du mur de soutènement de la parcelle No 5554 sise à la rue du Temple 33 à Montreux. (Date pour la séance de la commission : le mardi 8 janvier 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.2 No 38/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.- au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire. (Date pour la séance de la commission : le lundi 17 décembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.3 No 39/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 au maximum pour les études relatives aux mesures de renforcement et de

sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 19 décembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

## **9. Rapport de la Municipalité**

9.1 No 40/2018 en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal », prise en considération le 8 octobre 2008. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 9 janvier 2019 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

## **10. Développement(s) des motions et des postulats**

## **11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité**

## **12. Autres objets s'il y a lieu**

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 18h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

### **M. Le Président**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est 18h00 et la séance peut débuter. Je vous remercie de prendre place et d'insérer vos cartes.

Je salue la Municipalité in corpore, le nombreux public, les différents chefs de service ainsi que les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal et souhaite des débats sereins.

Je remercie M. Claude-Pascal Gay, Yves Depallens, Vincent Haldi et Olivier Raduljica d'avoir remis à l'AG leurs textes dans les temps impartis. Merci aux futurs Présidents de prévoir assez de temps pour la mise en discussion du rapport.

Le Conseil Communal et la Municipalité se doivent d'être exemplaires dans le respect des délais tous les deux.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 98 conseillers sont présents (sur 100 conseillers). Un conseiller s'est fait excuser. La séance est ouverte.

### **Présences**

**98** conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

A fait excuser son absence : M. Schneider Edgar

N'a pas fait excuser son absence : M. Barbey Stéphane

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

Nous passons au vote de ce procès-verbal à main levée.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

M. le Président Yanick Hess remercie la secrétaire pour son travail de rédaction.

### **2. PRESTATIONS DE SERMENT :**

Même si le règlement de notre Conseil ne le prévoit pas expressément, et en consultation avec notre Secrétaire Municipal qui a posé la question au Canton, j'ai trouvé nécessaire que notre nouvelle secrétaire Mme Céline Morier, ainsi que M. François Baehni, nouvel huissier suppléant, soient assermentés.

J'invite ces deux personnes à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

## **2.1 de Mme Céline Morier, Secrétaire du Conseil communal**

Mme Céline Morier est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Yanick Hess félicite Mme Céline Morier pour son assermentation.  
Applaudissements de l'assemblée

## **2.2 de M. François Baehni, Huissier suppléant**

M. François Baehni est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Yanick Hess félicite M. François Baehni pour son assermentation.  
Applaudissements de l'assemblée

## **3. COMMUNICATION DU BUREAU**

### **M. le Président**

Comme nous avons un ordre du jour passablement chargé, mon objectif est d'éviter une séance de relevé.

A 21h00, je ferai le point en fonction du nombre d'objets que nous devons encore traiter et je déciderai si nous devons terminer ce soir ou revenir demain. En tenant compte que certains rapports intercommunaux doivent être votés ce soir, il est possible que je vous propose de traiter le préavis relatif au budget de la CIEHL avant d'autres rapports.

Je rappelle également qu'il est du devoir de chaque Conseiller de s'assurer de la mise à jour de ces intérêts sur sa page du site du Conseil Communal.

## **4. CORRESPONDANCE**

### **M. le Président**

Nous avons reçu un courrier de M. Gilles Marco, je le transmets au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

Nous avons également reçu un courrier de M. Chofflon. Comme ce point n'entre pas dans les compétences du Conseil Communal, et en accord avec le bureau, je le transmets également au greffe pour ceux qui veulent le consulter.

## **5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **M. Christian Neukomm, Municipal**

Communication relative au report des travaux du port du Basset, à la mise hors service de la grue, au rafraîchissement des vestiaires et à la mise en place de la fibre optique

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La décision d'autorisation du réaménagement du port du Basset a été notifiée en date du 6 septembre 2018 par le Département du territoire et de l'environnement. Toutefois, Helvetia Nostra ayant fait recours contre la levée de son opposition audit projet et par conséquent contre cette décision, les travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset sont repoussés à une date indéterminée.

Comme mentionné dans le cadre du préavis No 29/2018, adopté par votre Autorité le 7 novembre 2018, la grue située sur la digue Est, qui a été installée dans les années

1960, ne répond plus aux normes en vigueur. Partant de cet état de fait, et de l'incertitude du début des travaux, la Municipalité a décidé de mettre hors service cette installation avec effet immédiat.

Il est à noter que le remplacement de la grue fait partie intégrante de la décision rendue par le Département du territoire et de l'environnement, ce qui signifie que cet objet fait partie intégrante du recours d'Helvetia Nostra.

A contrario, les travaux liés au rafraîchissement des vestiaires du port ainsi qu'au raccordement du local du garde-port à la fibre optique, ne faisant pas partie de la décision rendue par le Département du territoire et de l'environnement, la Municipalité a décidé de réaliser ces prestations, conformément au préavis No 29/2018. Les travaux y relatifs seront réalisés début 2019.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Communication relative à la signature de la promesse d'octroi d'un droit de superficie valant droit distinct et permanent (DDP) en vue de la construction du quartier « Les Grands Prés » par la Société simple Retraites populaires – SOCIM

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A l'issue du préavis 11/2017, votre Conseil votait un crédit d'étude de CHF 96'000.- afin que la Municipalité puisse, entre autres, financer les démarches nécessaires à la recherche d'un partenaire financier en vue de la construction du quartier « Les Grands Prés » à Baugy ; à l'issue du même préavis, votre Conseil votait le principe de la mise à disposition de la parcelle communale No 2052 en la forme d'un droit de superficie valant droit distinct et permanent (DDP).

La Municipalité peut à ce jour informer votre Conseil, que les démarches susmentionnées ont abouti et qu'une promesse d'octroi d'un droit de superficie valant droit distinct et permanent (DDP) a été signée le 19 novembre 2018 avec le groupe Retraites populaires - SOCIM. Ce groupe, aujourd'hui constitué en société simple, a remporté l'appel d'offres à investisseurs que la Municipalité a publié le 7 juillet 2017, en offrant l'assurance que le quartier « Les Grands Prés » serait construit dans le respect du concept du projet « Synapsiedlung », lauréat du concours European 10, concept ancré par le cadre légal du plan partiel d'affectation « Les Grands Prés », entré en vigueur en juillet 2018, et pourra obtenir l'obtention du label Société à 2000 Watts. Ce groupe a également remporté l'appel d'offres par les délais proposés pour mener à bien la procédure jusqu'à l'octroi du permis de construire et pour réaliser les travaux. La réputation et l'importante expérience des Retraites populaires, ainsi que la mixité proposée dans les logements à mettre sur le marché ont aussi participé au choix de la Municipalité pour retenir ce groupe, ainsi que la rente annuelle offerte de CHF 1'004'711.-, dont le premier versement a été effectué simultanément à la signature de l'acte notarié le 19 novembre dernier.

L'issue heureuse de cette procédure permettra de mettre quelques 200 nouveaux logements à disposition, dans le respect des surfaces habitables déterminées par le PPA « Les Grands Prés » voté par votre Conseil, à proximité des transports publics et de l'A9 d'ici à 2023 et d'assurer à la Commune plus d'un million de recettes annuelles par le biais de ce DDP.

La Municipalité soumettra alors à la décision de votre Conseil un préavis qui fera état du détail du DDP, détail nécessaire à son inscription au Registre foncier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## **6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS**

### **M. le Président**

Merci, comme il est de coutume de le faire, de ne pas avoir déposé de textes ce soir.

## **7. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

7.1. sur le préavis No 28/2018 relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.- sur un coût global de CHF 86'700'000.-. (Rapp : M. Claude-Pascal Gay) ;

La discussion est ouverte.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers collègues

Conformément à la politique définie et aux promesses faites à votre conseil, la Municipalité ainsi que ses partenaires de la société simple « Avenir 2m2c » ont poursuivi leurs travaux et discussions en vue de faire évoluer le dossier sur les travaux de rénovation du 2m2c.

Ces démarches ont notamment permis à la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) d'obtenir à ce jour l'accord formel de 4 établissements bancaires, de niveau national, cantonal et régional, qui entrent en matière sur un prêt répondant au besoin de financement de l'axe 2, moyennant un cautionnement de la Commune à hauteur de CHF 15 millions. Pour rappel lors des séances de la commission le cautionnement demandé s'élevait encore à CHF 30 millions.

A noter encore que ces négociations ont été menées de manière séparée avec chacun des établissements bancaires. Ces derniers sont toutefois disposés, le cas échéant, à construire un consortium bancaire pour financer ce prêt.

Finalement, la Municipalité peut aujourd'hui vous faire part d'apports financiers confirmés émanant d'acteurs privés à hauteur de 1,3 millions de francs.

Je vous remercie de votre attention.

### **M. le Président**

Nous arrivons à la dernière étape de ce long processus concernant le Centre des Congrès. Entre l'étude de ce préavis et celui du début de l'année, les commissions ont siégé 8 fois. J'espère que ce temps a permis de poser toutes les questions relatives à ce lourd projet. Maintenant que ces étapes de commission sont passées, il appartient à notre Conseil de valider ou non le projet déposé. Les nombreuses heures passées en commission ont permis d'éclairer tout à chacun, nous ne devons pas ce soir rentrer dans les détails mais bien faire des choix, notamment sur les amendements déposés

Je vais d'abord donner la parole aux différents partis selon la représentativité qu'ils ont au Conseil. Puis j'ouvrirai la discussion selon les points qui figurent dans le rapport de la commission. Ensuite nous passerons au vote des amendements.

Juste avant de voter les conclusions finales, j'ouvrirai une dernière fois la discussion. Merci à tous d'intervenir de manière ciblée, tout le monde pourra prendre la parole. Ce procédé appelle-t-il des commentaires ?

**M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
En cas d'interventions multiples du même groupe, est-ce que chacun des intervenants pourra prendre la parole dans le premier round ou uniquement la personne désignée ?

**M. le Président**

Comme indiqué aux Présidents de groupe la semaine dernière, dans un premier temps chaque groupe fait sa déclaration globale. Ensuite il sera possible d'intervenir sur les différents points du rapport et il sera encore possible d'intervenir au point 9, discussion générale.

Je donne la parole aux groupes dans l'ordre suivant PLR, SOC, VER, UDC, ML

**Mme Geneviève Brunner**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,  
A l'issue des travaux de la commission durant lesquels les commissaires ont eu la possibilité de questionner et d'approfondir ainsi tous les tenants et aboutissants de ce projet, le groupe PLR se déclare satisfait des réponses apportées, réponses qui confirment la grande cohérence de ce projet décliné sur 3 axes ainsi que celle des modes de financement y afférents. Le groupe PLR est ainsi convaincu que ce projet d'une importance majeure ouvre au travers d'une vraie vision un avenir digne mais surtout nécessaire à notre Commune, lui permettant d'ancrer davantage encore l'excellence de sa réputation en matière de ville d'accueil et d'événements.  
Par ailleurs il est également important de rappeler qu'en soutenant ce préavis, notre Conseil offre aux montreusiennes et aux montreusiens le droit de trancher souverainement par référendum sur ce sujet de la plus haute importance.  
Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutiendra ce préavis.

**M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Le groupe socialiste sera partagé au moment du vote des conclusions. Mais une majorité acceptera les conclusions telles qu'amendées.  
Tout au long des 3 préavis sur le nouveau projet du 2m2c, les commissaires socialistes, sur mandat de leur groupe, ont participé à faire baisser la facture pour les montreusiens et à obtenir la transparence sur toutes les implications financières pour notre commune pour que nos concitoyens puissent se prononcer en toute connaissance de cause.  
Je comprends bien mes camarades qui ne sont pas convaincus. Il est clair qu'il reste plusieurs incertitudes sur certains montants financiers qui ne sont pas garantis et qu'il est dommage que le préavis sur les flux financiers ne passe devant notre Conseil que dans quelques mois. Mais une majorité de notre groupe estime avoir participé à obtenir des solutions et des réponses convaincantes et que nous devons dépasser ces incertitudes pour faire un pari sur l'avenir puisque le tourisme, la culture et les congrès font partie de l'ADN de notre commune. Le temps est venu pour les montreusiens de se prononcer pour savoir si nous allons dans la bonne direction ou non.



Précision importante, les socialistes qui voteront oui le feront uniquement si les amendements sont confirmés. En effet, comme je l'ai mentionné, la transparence apportée par ces derniers est un élément très important pour nous.

Pour terminer mon intervention je souhaite mentionner deux gros bémols qui subsistent néanmoins toujours pour nous à ce stade du projet. Premièrement nous aurons un bâtiment très polyvalent certes, mais polyvalent pour qui ? Nous estimons que les incertitudes liées à la présence à l'année d'un restaurant et les faibles espaces praticables pour le public ne répondent pas encore aux objectifs d'un bâtiment ouvert aux montreusiens et à leurs associations. Deuxièmement, nous estimons qu'il faudra une remise en question claire de la gouvernance et de la gestion de notre vaisseau amiral.

Merci pour votre attention.

### **M. Florian Chiaradia**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Le groupe des Verts remercie la Municipalité et tous les intervenants qui ont œuvré à la réalisation du préavis de la mise en conformité et rénovation du 2m2c, de son plan de financement et de son business plan.

Nous relevons leurs implications sans faille pour préserver le projet, défendre leurs choix aussi bien architecturaux que commerciaux et répondre à nos multiples questions. Nous tenons ce soir à les en remercier et pourtant le futur 2m2c a suscité de multiples débats animés au sein de notre groupe, sans réussir toutefois à gagner une unanimité.

Les Verts sont partagés et ce, malgré la qualité du préavis, des informations fournies lors des séances de la commission ad hoc, des arguments positifs et négatifs avancés par chacun selon ses convictions.

Pour, contre, incertain, fort de justifications tout à fait adéquates et pertinentes chacun peut faire valoir son raisonnement sans rougir. Les positionnements diffus au sein des Verts sont-ils un reflet englobant trop de compromis au détriment d'une vision forte et réellement novatrice ? Une majorité d'entre nous n'a pas perçu dans le modèle d'affaire et le positionnement du futur centre, la fameuse USP « unique selling proposition » ou argument unique de vente, si chère au marqueteur et sans laquelle il est complexe d'évoluer dans un marché à la concurrence féroce.

Est-ce l'envergure du bâtiment proposé qui paraît trop importante par rapport aux besoins de Montreux ? Là encore la nécessité du projet divise, n'y a-t-il pas déjà une belle proposition de salles pouvant accueillir une panoplie très large d'événements dans nos hôtels ?

La mise en conformité de l'auditorium n'aurait-elle pas suffi à nos besoins ? Manque-t-il un plan B à ce projet pour offrir un vrai choix aux montreusiens sur le Centre des Congrès où est-ce là le coût global du projet et des risques financiers pour la commune et ses contribuables qui font peur ?

Pourtant le financement du projet est intelligent, si tout se passe comme prévu, le montage financier est impeccable et au demeurant avantageux pour la commune en regard de la réalisation d'un bâtiment de cette envergure. Certes une question fait l'unanimité dans le groupe, et si la future exploitation du 2m2c n'atteint pas les objectifs de rentabilité qui nous sont présentés dans le business plan ? Les flux financiers du futur centre sont à ce jour, suffisamment imprécis pour laisser libre cours à toutes suppositions et surtout à toutes les craintes.

Le risque que Montreux ploie sous le poids de soutiens financiers qu'elle devra accorder au Centre des Congrès pour assurer sa viabilité sur les 20 prochaines années en refroidit plus d'un. La crainte que la charge financière liée au futur 2m2c ne gèle le soutien de la commune à d'autres développements sur Montreux est aussi bien présente. Les Verts se rejoignent sur un point essentiel qui leur est cher,

Montreux a besoin de retrouver un nouveau souffle. Les Verts aimeraient soutenir la vision d'une ville de Montreux innovante, créative et vivante. Pourquoi ne pas considérer la ville toute entière comme centre d'évènements ? Avec une intégration beaucoup plus forte du 2m2c dans la vie montreusienne. Beaucoup de possibilité existent déjà à Montreux pour développer le marché de l'évènementiel en sus du 2m2c. Par ailleurs, la redynamisation de la ville nous paraît essentielle à l'attractivité du marché de l'évènementiel et des congrès, comme au plaisir de vivre à Montreux en tant qu'habitant lambda ou d'y travailler en tant que commerçant.

Pourquoi ne pas développer une proposition de valeur unique de Montreux ? Plutôt que de se concentrer sur le 2m2c, établir une nouvelle gouvernance et fédérer déjà l'ensemble de l'offre existante en matière de salles de séminaire. Est-ce qu'un Centre des Congrès isolé à un bout de la ville amènera le souffle nécessaire à notre vie et économie quotidienne sur le long terme ? Saura-t-il convaincre les clients, pour que les flux de fonctionnement du futur 2m2c soient équilibrés ? Le modèle proposé assurera-t-il les retombées économiques promises sur Montreux ? Là, les avis divergent, les pous, les contres et les indécis opposent leurs sentiments et se font l'écho des multiples compromis sur la base desquels ce projet a vu le jour. Où est le caractère exclusif de notre proposition de valeur, le concept chacun son entrée au bord du lac suffira-t-il pour remplir le Centre des Congrès et dynamiser Montreux ?

Nous espérons sincèrement que le futur 2m2c, s'il est accepté tel que présenté ce soir, saura se positionner sur le marché. Développer son modèle d'affaire de façon plus novatrice que celui qui nous est proposé. Créer d'autres synergies avec Montreux que celles que nous connaissons, susciter l'enthousiasme des montreusiens et de ses futurs utilisateurs pour que son coût prohibitif ne soit pas un handicap. Dans le cas contraire nous risquons gros. Tel que présenté ce soir ce projet est un pari et au vu de ce qui précède nous sommes nombreux à ne pas vouloir risquer ce pari avec l'argent du contribuable. Quoiqu'il en soit le moment est venu pour nous d'aller au bout de ce projet et de permettre à la population de se prononcer. Toute autre tentative de renvoi ou de bricolage sur cette base ne saurait à ce stade apporter suffisamment d'éléments nouveaux pour nourrir la nécessaire réflexion sur les options de fond.

Je vous remercie.

### **Mme Christine Menzi**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour commencer, je remercie pour toute la documentation reçue concernant le 2m2c. C'est un grand défi que la ville de Montreux a dans sa ligne de mire. Seulement, pour suivre un tel projet les citoyennes et citoyens doivent être informés au plus juste des dépenses et frais engagés ainsi que des futures entrées et bénéfiques que cette transformation engendrera.

En effet, il est toujours écrit « d'une participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.00 sur un coup global de CHF 86'700'000.00 ». Le citoyen sera invité à supporter environ 95% du montant des travaux, soit directement, soit par ses partenaires directs. Des soutiens de tiers, il y en a par la loterie Romande, la CIEHL et des soutiens privés sont aussi en attente mais à quelle hauteur ?

Pour le futur de notre ville, il est logique de développer cet outil qu'est le 2m2c, mais les citoyens doivent être convaincus de l'utilité de ces travaux et modifications. Rien ne sert de leur cacher le réel montant des travaux et des charges. Le 2m2c est un bel outil de travail rapportant à la Commune, mais il a une certaine valeur, valeur qui sera aussi mise à disposition des montreusiens. Concernant le business plan, certains points ne sont pas et ne peuvent pas être calculés de façon précise, il y a encore beaucoup de questions.

D'autre part, les montreusiens ne devront pas pâtir de manque de places de parc. Les citoyens habitants dans ce quartier sont des contribuables respectables que nous ne devons pas laisser partir. Combien disent quitter Montreux lors de certaines manifestations ! En effet, le soin des alentours du 2m2c est à prendre sérieusement en considération. Les immeubles de l'avenue des Alpes ainsi que de l'avenue Claude Nobs et alentours ne bénéficient pas tous de places de parc, durant la période des travaux, un nouveau parking doit impérativement être aménagé. Il faut absolument trouver une solution avant le début des travaux du 2m2c.

Pourquoi ne pas prendre exemple de l'Autosilo Le Lac de Lugano, ville touristique et culturelle qui ressemble à notre situation, cela engendrera des dépenses, mais aussi garantira aux participants une facilité d'accès au bâtiment.

C'est avec intérêt que nous suivrons l'évolution de ce projet, qui devra être rentable pour l'ensemble de notre Commune.

Le groupe UDC sera partagé et n'acceptera pas le projet à l'unanimité.

### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite tout d'abord dire qu'une rénovation du Centre de Congrès est absolument nécessaire pour répondre aux problèmes de sécurité incendie, de renforcement de la stabilité sismique du bâtiment, ainsi que pour certaines rénovations devenues nécessaires avec les années.

Montreux Libre a donc une position de principe claire sur cet aspect : nous soutenons l'engagement de dépenses dans un avenir relativement proche pour répondre à ces besoins de sécurisation et de mise à niveau.

En ce qui concerne le projet proposé dans le préavis dont nous débattons aujourd'hui, Montreux Libre lui reconnaît plusieurs qualités réelles.

Sur le plan de l'architecture intérieure du bâtiment, la proposition est convaincante et ferait, en quelque sorte, passer le Centre des Congrès de la catégorie quatre étoiles à celle d'un cinq étoiles. Quant au revêtement extérieur, chacun aura son appréciation de sa pertinence et de son esthétique, mais il faut admettre dans tous les cas qu'il s'agit d'un choix clair, qui contribue à une gestion économe de l'énergie du bâtiment.

Autre point positif, la gestion de l'énergie justement, laquelle augmentera l'utilisation d'énergies renouvelables, une priorité absolue pour l'avenir de notre planète et pour la qualité de l'air à Montreux.

Sur le plan de la gouvernance, les séances en commission ont permis de découvrir la nouvelle vision de la société CCM SA, incarnée par son nouveau président, M. Lüstenberger.

La volonté affirmée de CCM SA de disposer d'une plus grande autonomie vis-à-vis de la commune est souhaitable, tenant compte du fait que le Centre de Congrès ne peut plus être géré comme un quasi département externalisé par la Municipalité, avec un conseil d'administration largement dominé par les membres de la Municipalité. CCM SA doit avoir une vision commerciale plus ambitieuse et une plus grande marge de manœuvre, sans pour autant, naturellement, se mettre à travailler dans un sens qui contredirait les intérêts généraux de notre commune. Ceci devra

d'ailleurs être défini dans le cadre d'un prochain préavis sur les flux financiers, qui sera l'occasion de clarifier les relations entre la commune et CCM SA.

Autre élément positif important du projet présenté aujourd'hui au conseil communal, la participation de l'économie hôtelière et des écoles privées montreusiennes, qui par l'institution de la taxe hôtelière, participeront effectivement au financement, quel que soit le projet finalement accepté.

Enfin, le montage juridique mis en place, pour permettre en finalité de récupérer la TVA, est intelligent et paraît solide, avec à la clé une récupération de pas moins de 6 millions, une somme extraordinaire en elle-même.

Qualité architecturale, gestion de l'énergie, gouvernance plus crédible, participation de l'économie hôtelière de Montreux, récupération de la TVA sont incontestablement les bons points du projet.

Le projet de départ avait de nombreuses faiblesses criantes. Rappelons-nous qu'il proposait une salle de 6'000 places dont pourtant aucun utilisateur ne voulait. Rappelons-nous aussi l'absence initiale de financement par l'économie hôtelière.

Grâce à l'insistance des commissaires, du conseil communal et des membres de la commission permanente mise en place sur proposition de Montreux Libre, la Municipalité, avec l'aide de CCM SA, a fini par corriger un très mauvais projet, pour en faire un projet ayant les qualités mentionnées juste avant.

Malheureusement, trois grands handicaps péjorent encore le projet présenté aujourd'hui au conseil.

Tout d'abord, et de manière grave, ce projet fait passer à la caisse les contribuables de Montreux et l'économie montreusienne de manière démesurée.

Le Centre de Congrès rénové serait la plus grande et la plus moderne infrastructure de congrès du canton, au moment où Beaulieu est littéralement démantelé, pièce par pièce.

Dans cette perspective, constater que la Municipalité n'a pas pu obtenir plus de 1.7 million de francs de subvention du canton, sur un budget de plus de 92 millions, est absolument incompréhensible. Le travail de lobbying, de négociation avec le canton et le Grand Conseil n'a simplement pas été mené à la hauteur de l'enjeu. Rappelons que lors du dépôt du premier préavis, la Municipalité nous parlait encore de 5 millions de subventions, une somme déjà insuffisante. Comment dès lors accepter une contribution de 1.7 million, soit à peine 1,8 % du coût du projet ?

Mesdames et Messieurs, chères, chers Collègues, nous n'avons pas à accepter un soutien aussi misérable du canton. La discussion, selon Montreux Libre, doit être relancée avec les instances cantonales, pour obtenir un autre résultat.

Au total, moins de 5% des contributions seraient extérieures à la commune et à son économie. Rappelons que la contribution de la CIEHL de trois millions est en fait financée à 30%, soit presque 1 million, par Montreux, seuls 2 millions venant des autres communes. Enfin, relevons que le secteur privé hors de la commune est quasi absent. Pas la moindre participation d'un groupe hôtelier important, par exemple, ni d'investisseurs ou autres.

Deuxième handicap : le projet proposé ne résout pas le problème déjà grave des dégagements extérieurs et places de parc. Au contraire, il augmente ce problème en supprimant de nombreuses places de parking.

Comme il est prévu par ailleurs que Montreux-Vevey Tourisme vienne s'installer dans le Centre des Congrès, avec plusieurs dizaines de collaboratrices et collaborateurs supplémentaires, ce problème de parking va encore augmenter. Certes, il est possible de demander aux employés de se déplacer en transports publics, mais nous savons que des places de parc sont nécessaires pour la clientèle et les contacts extérieurs.

Or, la parcelle de l'hôpital permettrait de créer les places de parcs nécessaires, avec une jonction souterraine. Ce problème a d'ailleurs été discuté dernièrement en commission lors de l'étude du mandat de planification pour cette parcelle de l'hôpital. Plusieurs commissaires ont dit leur intérêt à prévoir des parkings pour le Centre des Congrès être construits sous cette parcelle avec un partenariat public-privé. Montreux Libre propose que la Municipalité développe rapidement un projet dans ce sens.

Dans tous les cas, il nous paraît indispensable d'éviter que l'absence de parkings ait pour conséquence que les quais soient en permanence occupés par des voitures, ce qui est déjà trop souvent le cas.

Enfin, le projet démontre, car cela est écrit dans les documents transmis, que des économies sont en fait possibles. Rappelons que ce printemps, Montreux Libre a proposé l'analyse d'un plan B, moins cher, qui aurait pu être une alternative au moment du choix par la population. La Municipalité a argumenté que le projet ne pouvait pas être moins cher, que les niveaux de transformations étaient trop imbriqués les uns dans les autres et qu'il n'était pas possible de proposer autre chose.

Or, vous l'aurez certainement constaté, le plan de financement à sa page 9 indique clairement que des options structurantes, traduisez optionnelles, pour un montant de 6'550'000.-, sont identifiées. Au minimum, le projet pourrait donc coûter 6,5 millions de moins et il est certain que d'autres économies sont possibles. Alors que la Municipalité affirmait qu'aucun plan B n'existait, les documents fournis démontrent le contraire.

Le business plan, arrivé tardivement mais arrivé tout de même, est un document qui nous permet de prendre la mesure de l'impact des transformations sur l'exploitation du Centre des Congrès.

Ce document, que nous avons longuement étudié en commission est très clair : l'impact pour l'économie sera certes positif, mais de manière limitée. Il n'y aura pas de grand soir, pas d'explosion de la fréquentation rentable du Centre des Congrès. Le nombre de congrès qui rapportent beaucoup à l'économie locale, régionale, voire cantonale augmentera dans une proportion très limitée. L'augmentation de la fréquentation se fera principalement dans des catégories de manifestations d'une journée, où les clients ne restent pas pour la nuit, tout en générant par ailleurs énormément de trafic, problèmes de parcage, etc. Le chiffre d'affaire supplémentaire pour CCM SA par personne sera très bas, environ vingt francs par jour et par personne. Par comparaison, il nous a été dit en commission que les congrès génèrent entre 200.- et 250.- par personne et par jour pour CCM SA. Dix à douze fois

plus. Hélas, ces congrès n'augmenteront presque pas, c'est ce qui est écrit dans le business plan.

Cela a pour conséquence que malgré plus de 92 millions de dépenses (86.7 millions pour les transformations, et plus de 6 millions pour les coûts engendrés par la fermeture du Centre des Congrès), malgré cet investissement colossal, la subvention annuelle de la commune à CCM SA va rester comparable à aujourd'hui ! Nous continuerons à porter à bout de bras CCM SA, qui ne survivra qu'avec une aide massive annuelle des contribuables.

Nous l'avons compris, il faut dès lors contenir au maximum les dépenses d'investissement, sachant que la rentabilité de ce projet est très faible.

Considérant ces trois handicaps majeurs du projet, qui peuvent être corrigés en tout ou partie, Montreux Libre propose que le préavis soit renvoyé en Municipalité, pour qu'elle trouve des solutions aux problèmes soulevés. Cela décalerait le projet d'une année, mais si des résultats, même partiels, sont obtenus sur les trois points évoqués, nous aurons un bien meilleur projet et une bien plus grande chance de le faire accepter par la population.

Pour les usagers, société d'exploitation et Montreux Jazz Festival en tête, décaler d'un an est parfaitement supportable.

Les montreusiennes et les montreusiens auront beaucoup de peine à accepter un projet aussi cher, aussi peu rentable, générant des problèmes de parking importants et nous obligeant à vider les caisses communales, de la FET et de CCM SA, pratiquement sans aide du canton et de l'extérieur de la commune.

Dans ce dossier, à chaque fois, que le conseil communal a demandé des améliorations, il les a obtenues. Gardons la tête froide, demandons encore un effort à la Municipalité et finissons le travail.

Si le renvoi en Municipalité est refusé, Montreux Libre refusera à la quasi-unanimité le préavis, pour indiquer à la population le chemin à suivre : renvoyer le projet pour qu'il soit amélioré.

### **M. le Président**

Merci M. Gétaz, vous invoquer l'Art. 127, Renvoi :

« Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition. »

La Municipalité souhaite-elle se positionner à ce niveau ?

### **M. Alain Imhof**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de M. Nussbaum et en mon nom, nous vous informons que nous ne participerons ni au débat, ni aux différents votes qui suivront sur ce sujet. Nous retirerons nos cartes lors de ce point de l'ordre du jour.

### **M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Brièvement sans entrer dans les détails, M. Gétaz trouve les coûts élevés, je suppose comme tout le monde ici mais il souhaite rajouter des millions pour un parking. J'avoue que je ne comprends pas.

### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Nous défendons le projet d'un parking qui serait une solution publique/privée, par conséquent nous aurions des dépenses supplémentaires sur la commune mais qui seraient financées par le privé.  
Dans ce sens il n'y a pas de problème à défendre l'idée de régler cette question essentielle qu'est le parking nécessaire pour les exploitants et pour les clients du Centre des Congrès. La solution discutée à l'époque nous paraît la meilleure.

### **VOTE demande de renvoi du préavis à la Municipalité, par M. Gétaz.**

#### **Le renvoi est refusé à la majorité**

7 abstentions

10 oui

### **M. le Président**

Nous passons à la discussion sur le rapport, chapitre par chapitre.  
Vous aurez toutes latitudes d'intervenir au point 9 s'il s'agit d'un point qui n'a pas encore été traité.

Page 4 à 7 : Travaux de la commission : postulat C. Privet, façade du bâtiment, restaurant, pôle muséal/espace thématique, photovoltaïque, quai de chargement, place de stationnement, technique/sécurité.

La discussion est ouverte.

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
En page 4 nous parlons de l'épaisseur des lamelles, s'agit-il de 1 à 2 cm ou 1 à 2 mm ?

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Il s'agit de millimètres.

### **M. Pablo Menzi**

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,  
Point 1.6 places de stationnement.  
Le coût global de CHF 86'700'000.- comme cité n'est pas bagatelle, de plus il est connu que sur chaque chantier, il y a des dépassements de budget d'un minimum de 10% voir plus !

Vous nous faites part, que des places de parc sont très proches de ce site. Faux, déjà au point 2.3 chantier du rapport 28/2018 le rayon est de 3 à 5 km.

Qu'en sera-t-il lors des manifestations, les exposants, le public, et d'autres personnes intéressées devront se garer dans un périmètre de plus du même rayon soit de 3 à 5 km ?

Toute maison de congrès qui se respecte ne laisse pas ses exposants sur une route cantonale sécurisée provisoirement.

Lors du montage des stands ces entreprises ne veulent pas empiéter sur leur temps de travail à trotter pour chercher leurs véhicules dans les différents parkings de la ville.

C'est fréquent que les directeurs, les employés, les bénévoles arrivent et partent pour déposer la marchandise manquante durant la journée.

Il est donc logique que les congressistes souhaitent stationner dans la proche proximité du 2m2c.

C'est avec plaisir que j'attends les solutions à cette demande de places de parc.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Page 7 : Mise à l'enquête / suivi des travaux /étude générale /choix de la gouvernance : appel d'offre, gestion du chantier, chantier.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 8 à 12 : Financement du projet ; effet sur la péréquation, rôle de la société simple, plan de paiement des honoraires, axe 3 / options structurantes / TVA-financement, statuts de la FET, emprunt de la FET, conclusion n° 6 de la FET, augmentation du capital-action de CCM SA, future relation entre CCM SA et la commune.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 12-13 : Volet social

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 13 : Structures provisoires

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 13 à 15 : Business Plan : Les Congrès, baisse actuelle du CA, rédaction du business plan, tarifs du 2M2C. explications sur l'évolution du CA par événement / visiteur, répartition du CA entre culture et commercial.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 15 à 17 : Position / avis des acteurs culturels,

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Page 17 à 19 :

Le premier amendement est une modification de la conclusion n° 6, j'ouvre la discussion sur cet amendement. Merci à M. le Président de relire l'amendement.

### **M. Claude-Pascal Gay**

Proposition d'amendement modifiant la conclusion 6 :

« d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 30'000'000.- au maximum »

### **M. Florian Despond**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Au vu des éléments qui nous ont été transmis mardi concernant la lettre reçue par la FET avec des établissements bancaires qui s'engagent aujourd'hui à un prêt avec un cautionnement de 15 millions et non plus de 30 millions.

Je propose un sous-amendement qui serait :



D'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 15'000'000.- au maximum.

**M. le Président**

La discussion se poursuit sur le sous-amendement de CHF 15'000'000.-.

**M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
J'aimerais savoir si ce sous-amendement peut réellement être effectif et si le courrier reçu mardi stipule que c'est sûr, que ce sera le cas pour les montants déterminés à savoir CHF 15'000'000.-.

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Oui c'est le cas.

**M. Daniel Manzini**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je n'ai pas bien compris, serait-il possible de relire devant le conseil, la lettre que la FET a écrit à la Municipalité ? Puisque c'est dans cette lettre que nous sommes informés que la commune cautionne à hauteur de 15 millions et qu'il n'y a plus de cédules hypothécaires sur le bâtiment ?

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre.

Nous nous référons au plan de financement des travaux de rénovation du 2m2c et à la part qui transitera au travers de la fondation de la ville de Montreux pour l'équipement touristique. Au départ la BCV entrait en matière pour un prêt de 33 millions sur 20 ans avec comme garantie le cautionnement de la commune de Montreux en faveur de la FET d'un montant de 30 millions ou un gage immobilier à constituer par la commune sur le bâtiment du 2m2c pour 20 millions ainsi que le nantissement par la commune des 20'420 actions de la BCV.

Suite à la poursuite des négociations avec 4 établissements bancaires, BCV, Crédit Suisse, Raffeisen et Caisse d'Epargne Riviera, les conditions du prêt de la BCV et de la Raffeisen ont évolué de la manière suivante :

Prêt à hauteur de 25 à 30 millions sur 20 ans avec comme garantie le nantissement du dépôt de titre de la FET en faveur de l'établissement bancaire et un cautionnement de la commune de Montreux à hauteur de 15 millions. Si la première condition est de la compétence de la FET donc de la fondation d'équipement touristique, la seconde nécessite votre accord, objet de la présente.

Dès lors nous vous sollicitons afin d'obtenir le cautionnement par la commune en faveur de la FET pour un montant de 15 millions.

**M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Serait-il possible de connaître les signataires de la lettre ?

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Les signataires sont les deux représentants de la Fondation de l'équipement Touristique dans le cadre de la société simple avenir 2m2c, à savoir M. Christian Neukomm et moi-même.

**M. Claude-Pascal Gay**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reviens sur l'importance de ces 15 millions en lieu et place des 30 millions.

Dans le cadre de la commission un des soucis principaux de la commission et de certains commissaires était de savoir si la FET aurait les moyens financiers d'assumer la dette de 30 millions. La réponse de ces 4 établissements financiers, tous indépendants, suggère tout simplement qu'ils ont confiance dans la capacité de la FET d'assumer sa charge financière, le remboursement de ces 30 millions, sans le soutien complémentaire de la commune.

Vous comprenez aisément qu'avec un financement de 30 millions environs et un cautionnement de 15 millions, en sus nous pouvons tenir compte des actions du casino qui sont d'une valeur d'environ 6 millions. Cela implique un prêt sans garantie d'environ CHF 10 millions. Ce prêt est octroyé par des établissements bancaires uniquement s'ils ont suffisamment de conviction pour que la dette soit remboursée. Ce qui veut dire qu'ils ne comptent pas sur la commune, mais sur la capacité financière de la FET, grâce à la nouvelle taxe de séjour, pour rembourser ce montant.

**M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je comprends bien cette diminution de 30 à 15 millions, mais il y a un premier point qui vient de s'ajouter qui parle de nantissement. J'aurai aimé des précisions par rapport à ce point et connaître le montant des avoirs de la FET qui sont nantis, quelle somme cela représente-t-il ?

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le nantissement évoqué concerne les actions du Casino en mains de la FET, dont la valeur au bilan est de CHF 6 millions.

Ce sont bien des actions en possession de la Fondation pour l'équipement touristique et non pas de la Commune. D'autre part, il est à préciser qu'un nantissement est une garantie. Il n'y a pas lieu en l'état de vendre ces actions.

La vente des actions aurait lieu uniquement au moment où la fondation de l'équipement touristique ne peut plus assumer ses responsabilités, à savoir le paiement des intérêts et/ou le remboursement des annuités

**M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il faudrait ajouter un point au sous-amendement, il faudrait parler à mon sens de cette histoire de nantissement.

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est important de préciser que le nantissement des actions de la FET est de la compétence du conseil de fondation de la fondation de l'équipement touristique. En revanche, la conclusion du Préavis prévoit un cautionnement de la Commune en faveur de la Fondation de l'équipement touristique. L'attribution de ce cautionnement est de la compétence du Conseil communal.

### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux ou trois commentaires sur cette annonce d'hier, je trouve étonnant, sachant le temps, est cela a été rappelé en début de séance, que nous avons passé à étudier deux préavis et sachant que durant toute cette période la question des cautionnements, des conditions liées au prêt bancaire de la FET était déjà posée. Je trouve étonnant, que ce soit le jour avant la séance du conseil et après les séances de groupe, qu'une lettre comme celle-ci arrive. C'est gênant parce cela ouvre une nouvelle question, celle du nantissement. Pendant toutes les séances de la commission, un des débats qui a eu lieu c'était de savoir à quel moment la commune prend ses responsabilités à travers la décision du conseil communal et dans quelle mesure, d'autres organismes prennent aussi des responsabilités financières. Or la FET, c'est une fondation, elle est juridiquement indépendante de la commune, mais n'en est pas moins un organisme directement lié à la commune.

Je suis gêné aujourd'hui d'apprendre que nous allons accepter ce nantissement des actions du casino, détenu par la FET. Il faut rappeler quelque chose, la promesse qui a été faite en ce qui concerne la FET, c'est que la taxe hôtelière, serve à financer la part du Centre des Congrès couverte par la FET alors que justement les actions du casino continueront à générer un dividende lequel pourrait être affecté à d'autres activités. La FET soutient régulièrement d'autres activités, en l'occurrence c'est cette séparation entre les revenus des actions et de l'autre côté les revenus de la taxe qui avait été clairement promise. Or maintenant en nantissant ces actions, si la FET a un problème, nous nous retrouverons avec une situation où les actions du casino, leur propriété seront cédées à la banque Cantonale Vaudoise ou à n'importe quel autre organisme qui nous prêtera de l'argent. Par conséquent les revenus de ces actions ne seront plus pour nous, cela me dérange parce que la promesse faite en commission était de garder très cloisonné ces deux aspects de revenu. D'un côté le revenu des actions au profit de projet sur la commune, de petits projets quelques dizaines de milliers de francs, etc. et de l'autre côté la taxe hôtelière servait à gérer l'engagement de la FET dans le projet du Centre des Congrès.

Par conséquent à titre personnel, je préférerai maintenir le projet initial d'un cautionnement jusqu'à 30 millions. Libre à la Municipalité et aux responsables de la FET de trouver des solutions, mais ce serait une manière de leur signaler qu'ils n'ont pas à mettre en nantissement les actions de la FET qui pour moi ont un autre objectif.

### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une précision par rapport au nantissement de ces actions. La Fondation de L'équipement touristique devra souscrire le prêt à la fin des travaux seulement, en 2022. Or, la taxe communale de séjour qui entrera en vigueur au 1er janvier 2020, générera des entrées de l'ordre de 5 à 6 millions de francs, ce qui permettra de diminuer le montant du prêt bancaire pour financer les travaux de l'axe 2. Celui-ci devrait être de l'ordre de 25 à 27 millions.

Sur ces 25 à 27 millions, il y a 15 millions qui sont garantis par le cautionnement de la commune, reste 10 à 12 millions qui sont garantis par le cautionnement des actions du casino. Or, aujourd'hui, l'encaissement estimé au niveau de la taxe de séjour est de l'ordre de 2 millions par année. Cela veut dire que le risque potentiel lié au nantissement des actions du casino et du portefeuille de la FET disparaîtra après 6/7 ans à partir de la fin des travaux. Nous pouvons donc considérer que ce risque est relativement faible et de courte durée.

**Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
M. Piemontesi, vous confirmer qu'en cas de nantissement les dividendes de ces actions que la FET devrait toucher n'existent plus, elles sont gelées ?

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Aujourd'hui avec le nantissement des actions, les dividendes restent propriété de la fondation d'équipement touristique et peuvent être redistribuées pour son objectif et sa mission qui est de soutenir les équipements touristiques montreuensien.

**Mme Irina Gote**

Merci de votre clarification, pour nous il est hors de question que les sociétés locales soient péjorées et qu'elles ne puissent plus bénéficier des retombées de ces dividendes. C'est vraiment important pour nous.

**Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Nous parlons du dossier le plus important de l'ensemble de cette législature, en tant que Présidente de Montreux Libre, je n'avais pas connaissance de cette lettre et nous n'avons pas pu délibérer lundi de ce point. J'aurai envie de me lever afin de dire que cela ne va pas pour moi. Je ne me sens pas en mesure de discuter ce soir, sur un dossier qui n'est pas complet, sur une question critique. Je n'ai pas de mot ce soir pour qualifier ce qui se passe en ce moment.  
Je souhaite savoir qui est sur la liste de distribution de cette lettre que je n'ai pas reçue aujourd'hui.

**M. le Président**

Sauf erreur vous avez reçu, les Présidents de groupe et tous les commissaires de la commission le mail de M. Piemontesi.

**M. Daniel Manzini**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,  
Je rejoins Mme Lauber Fürst, honnêtement dans ce préavis qui est d'une complexité au niveau des enjeux financiers, puisque la FET entre en ligne de compte, plus la SA, la commune, etc...  
Il est malheureux que ce soit ce soir à 21h00 que nous apprenions que nous changeons les règles du jeu.  
En définitive si j'ai bien compris M. Piemontesi, au départ nous avions 20 millions de cautionnement qui étaient en cédulas hypothécaires sur le bâtiment, plus 10 millions qui étaient les actions de la BCV que nous possédons. Aujourd'hui, la commune prendrait à sa charge 15 millions, cela veut dire en définitive que nous augmentons, moi qui ai une cédula hypothécaire sur le bâtiment et que la banque prend une partie du bâtiment cela me rapporte moins que d'avoir 15 millions.  
Avant nous n'avions que 10 millions des actions de la BCV, en commission nous avons soulevé ces choses-là, M. Gay était très clair, c'est un spécialiste nous l'avons suivi par rapport au mode solidaire etc.  
Aujourd'hui je n'ai pas le sentiment que nous, qui défendons la commune, en définitive les citoyens, nous sommes avantagés par cette perspective. Peut-être que la FET tire un profit mais il me semble que la commune qui est l'autre partenaire du dossier, est préteritée. Je trouve cela dommage car ce sont le genre de choses que nous aurions dû faire en commission, maintenant nous prenons 20 minutes ce soir sur des éléments qui sont très compliqués. Mme Lauber Fürst à raison ce n'est pas ce soir que nous devrions débattre de ces éléments-là et je le regrette profondément.

## **M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues

La commune n'est pas péjorée dans cette perspective et c'est pour cela que la Municipalité a créé de nouvelles discussions qui ont eu lieu depuis la fin des travaux de la commission ; elle a estimé nécessaire, en toute transparence, de vous communiquer ceci avant le vote de ce soir. Je vous rappelle que, en commission - vous l'avez parfaitement résumé M. Manzini - la proposition de la Municipalité dans le cadre du préavis était que les 30 millions selon l'offre proposée par la BCV à l'époque, devaient être garantis au moyen de deux outils ; une cédule hypothécaire sur le bâtiment pour 20 millions et un nantissement des actions BCV de la commune pour 10 millions. C'était la proposition qui a été écrite dans le préavis et présentée à la commission. Dans le cadre de la commission, vous avez d'abord mis en doute l'utilité et relevé le risque que cela pouvait représenter, pour la commune, de nantir les actions BCV. Vous avez préféré enlever cela, ensuite vous avez reconnu que créer une cédule hypothécaire pour 20 millions sur le bâtiment occasionnait des coûts ; en effet, la création d'une cédule hypothécaire coûte un pour mille du montant total. Ce qui représentait certains coûts de réalisation pour la création de cette cédule hypothécaire. C'est dans ce cadre-là que vous avez voté un amendement de la commission qui est celui qui vous est proposé ce soir, à savoir de ne faire qu'une seule solution de garantie, le cautionnement solidaire de la commune pour la totalité, 30 millions.

Vous nous avez aussi dit en commission : « Vous n'êtes venus qu'avec une offre de la BCV, pourquoi n'en avez-vous pas des autres établissements bancaires que vous avez consultés ? »

Les établissements bancaires que nous avons consultés nous ont dit de revenir quand le projet serait un vrai projet. Ils ne souhaitaient pas écrire une offre bancaire sans être assurés que le projet est réalisable et qu'il a franchi certaines étapes.

Les travaux de la commission terminés, nous nous sommes donc permis de recontacter des établissements bancaires, en commençant par la BCV, selon la nouvelle vision de la commission de tout faire par cautionnement. C'est dans ce cadre-là que tant la BCV, la Raiffeisen que le Crédit Suisse, pour ne citer que ces trois établissements, ont tous dit : au vu de l'analyse du projet, au vu de l'analyse de cette taxe de séjour, au vu de l'évolution du tourisme tel que l'on peut le prévoir pour ces prochaines années, nous considérons que le vrai risque à porter par rapport à cela est de 15 millions. Ils proposent dès lors de faire un cautionnement solidaire de la commune non plus à hauteur de 30 millions comme proposé dans l'amendement que la commission a voté mais à hauteur de 15 millions.

Nous avons trouvé au sein de la Municipalité qu'il était juste de vous renseigner puisque la dernière offre du Crédit Suisse est arrivée cet après-midi. Cela afin que vous puissiez voter sur cette proposition reprise par M. Despond et adapter l'amendement proposé sur la caution solidaire de la commune de 30 millions en le portant à 15 millions.

Il aurait été faux que nous fassions une conférence de presse dans deux semaines ou début janvier pour dire que nous avons trouvé un établissement bancaire qui ne demande que 15 millions de cautionnement au lieu des 30 millions, en laissant passer l'amendement de la commission ce soir tel quel, alors que nous avons eu cette information ces dernières heures.

Nous avons reçu cet après-midi l'annonce de Nestlé qui accepte de mettre 1,2 million dans les travaux de l'avenir du 2m2c. Nestlé ne souhaitait pas non plus prendre de décision avant de savoir que certaines étapes seraient franchies, en particulier les travaux de la commission.

Nous vous communiquons ces éléments en toute transparence.

D'aucuns pourraient dire que l'amendement proposé par la commission est de 30 millions maximum et que les 15 millions sont inclus dans le 30 millions maximum.

C'est un amendement qui se veut dans la transparence, y compris pour les citoyens et citoyennes qui devront voter le 10 février, je pense qu'il était juste de préciser ces éléments ce soir.

### **M. Claude-Pascal Gay**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais revenir sur certains éléments, énoncé par M. Gétaz tout à l'heure par rapport à la question des 6 millions qui seraient remis en nantissement des actions du casino. Dans un cas standard d'une société qui emprunte, à savoir la FET à hauteur de 30 millions, l'ensemble de ces actifs sont en garantie de ce prêt. Le nantissement de ces actions c'est de formaliser cet acte. Dans le prêt initial avec le cautionnement, des actions étaient déjà à quelque part en garantie du prêt même s'il n'était pas formellement précisé dans un contrat. Le nantissement empêche tout simplement la FET de vendre ces actions et les créanciers seraient privilégiés sur ces actions s'il devait y'avoir défaut de la FET. De facto, ces actions étaient déjà en garantie du prêt de 30 millions.

### **M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes en train de parler des risques maximum et de qui les prends. Quand M. Piemontesi dit que c'est pour 6, 7 ans et après nous aurons suffisamment remboursé pour que le nantissement ne soit plus un risque, il a parfaitement raison. Si tout se passe bien ce sera indolore, mais la question est de savoir quels risques nous acceptons de prendre et avec qui ? Or, en l'occurrence quand M. le Syndic dit qu'aujourd'hui le risque exprimé qu'il faut couvrir est de 15 millions c'est faux, parce que le nantissement, c'est l'interdiction de céder les actions, à partir du moment où nous nantissons, pour la banque c'est une garantie supplémentaire. La garantie de la banque en l'occurrence avec la lettre que nous découvrons, c'est de demander 15 millions de cautionnement de la commune et les 6 millions nantis, c'est aussi une couverture de risque en additionnant les 15 et 6 millions nous obtenons 21 millions.

A titre personnel, je pense qu'il vaut mieux que la commune dise les choses franchement plutôt que d'essayer de jouer sur qui fait quoi. La commune est propriétaire du bâtiment, Mesdames et Messieurs, elle le sera de toute manière encore à la fin de l'exercice. S'il y a un problème avec l'une des sources de financement, en l'occurrence la FET, je pense que c'est à la commune de dire clairement que c'est elle qui couvrira ce risque et d'empêcher ainsi que par exemple des actions du casino soient obligées d'être cédées en cas de « worst case », par conséquent je pense qu'il vaut mieux que la commune reste la garante de ces emprunts et que nous n'essayons pas de trouver d'autres solutions, qui posent d'autres problèmes et notamment qui pourrait forcer la FET à céder ses actions aux prêteurs.

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je refuserai le sous-amendement, j'invite mon groupe et toutes les personnes qui pensent comme moi à le refuser.

Lors de la commission j'avais déjà émis une mauvaise volonté, à mettre en nantissement des actions qui ont des dividendes et je pense que pour le dépôt de titre de la FET il y a aussi un rendement. Lors de la commission pour le changement des statuts, il avait été dit que la part de ces dividendes, serviraient à d'autres projets

et je me rappelle que l'on nous avait déclaré que c'était déjà dans le « pay plan » qu'il y avait déjà des idées. Pour ma part je ne toucherai pas au point 6, cela a déjà été difficile d'en discuter, le président de la commission nous a apporté beaucoup d'informations techniques, cela a été un consensus, nous avons retourné la question dans tous les sens et le cautionnement solidaire est sorti comme une bonne solution pour la majorité.

Pour ma part je ne voterai pas et je propose de laisser le point 6 inchangé.

### **M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme l'a dit M. le Syndic la commission ne souhaitait pas que nous passions par un nantissement, mais exclusivement par un cautionnement.

Nous sommes en train de revenir en arrière, je suis de l'avis de M. Gétaz et de M. Luder, soit nous mettons un cautionnement de la commune à 21 millions ou nous le laissons à 30 millions, mais je refuserai un sous-amendement à 15 millions.

### **M. Florian Despond**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis surpris du débat que nous avons ce soir, je crois que c'est la première fois que j'entends des gens vouloir offrir le double de cautionnement que ce qui est demandé par des établissements bancaires.

Je crois que la proposition des établissements bancaires reflète bien leur optimisme par rapport à ce projet. Je crois que tous les partis en commission étaient d'accord sur le fait que, si le préavis est accepté, la population devra se prononcer. A ce titre là nous avons voulu que la population se prononce en se basant sur les conclusions de ce préavis, nous devons être justes aujourd'hui nous n'allons pas proposer à la population de voter avec un cautionnement maximum de 30 millions alors que nous savons que les établissements bancaires ne demandent que 15 millions, cela n'a pas de sens. Je vous invite à soutenir cet amendement.

### **M. Bassam Degerab**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Chers collègues,

Une chose me surprend dans ce débat, à partir du moment où nous avons accepté le cautionnement de 30 millions sans avoir été informé, est-ce que la FET, pour obtenir son prêt, aurait pu nantir ses actions pour obtenir ces prix sans passer par notre accord oui ou non ? Si c'est oui je ne vois pas pourquoi nous mettons des bâtons dans les roues.

### **M. Daniel Manzini**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite rebondir sur les propos de M. Wehrli. Quand les banques disent revenez quand le projet sera un vrai projet, ce soir c'est le vrai projet que nous avons devant les yeux. Nous avons travaillé en commission sur le vrai projet ! Je suis étonné d'imaginer que maintenant le vrai projet c'est quelque chose d'autre. Une dernière chose que nous avons beaucoup évoqué et il me semble qu'il n'y a que les personnes qui ont participé à la commission qui peuvent comprendre un peu ce débat. J'imagine que d'autres conseillers sont légèrement perdus, nous avons parlé des taux d'intérêts, quel sont les taux d'intérêts M. Piemontesi puisque vous avez dit dans le cadre de la commission que les taux d'intérêts seraient moindres si effectivement nous nous adressions à d'autres entreprises financières.

**M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues,  
Pour que les informations soient tout à fait précises, si M. Manzini ne m'a pas compris, quand je parle de vrai projet, évidemment que c'est un vrai projet mais il n'est pas encore voté. Il n'est ni voté par le Conseil communal, ni par la population. Nous avons un certain nombre de partenaires, y compris parmi les entreprises sollicitées, qui pourraient nous soutenir, à part Nestlé encore une fois qui a décidé d'accélérer sa décision. Elles nous répondent simplement « revenez quand la population aura dit oui à ce projet », qui ne sera alors plus un projet mais une perspective de réalisation.

**M. Florian Chiaradia**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Comme l'ensemble des groupes politique, nous ne sommes vraiment pas à l'aise avec les nouveaux mécanismes qui nous sont présentés ce soir, sans que nous ayons pu nous concerter et nous pensons tous que c'est inacceptable.

Les actions en nantissements sont risquées, nous pensons toutefois qu'en cas de problème c'est la fondation qui perd son capital, plutôt que d'avoir des dettes qui touchent notre commune. Dans ce sens-là nous soutiendrons ce sous-amendement.

**M. le Président**

Je rappelle un point technique, je vais d'abord faire voter le sous-amendement de 15 millions, s'il est accepté nous l'opposerons à l'amendement de 30 millions.

Cette façon de faire vous convient-elle ?

**M. Pierre-André Spahn**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant qu'ancien Président, pour ma part j'aurais mis en opposition les deux amendements et l'amendement accepté sera mis au vote du conseil.

**M. le Président**

Je vous entends M. Spahn, vous avez l'expérience mais je trouvais qu'au niveau de la procédure d'abord d'accepter le sous-amendement et s'il est accepté de l'opposer à celui de 30 millions.

**Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président,

J'estime que ce genre de discussion, nous aurions dû la tenir lundi pendant les séances des groupes. Je pense qu'il n'est pas digne de ce conseil d'avoir ce genre de débat ce soir et je demande que les groupes puissent se concerter 5 minutes en interrompant la séance.

**M. le Président**

Une interruption de séance est demandée, il est 19h19 nous reprendrons les débats à 19h25.

**Reprise des débats après les 5 minutes de pause****M. Florian Despond**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je propose de modifier mon sous-amendement en tenant compte des discussions que nous avons eues jusqu'à maintenant et de cumuler les 15 millions de cautionnement demandé par la banque et en y ajoutant les 6 millions que



représentent le nantissement du dépôt de titre de la FET en faveur de l'établissement bancaire, le sous-amendement deviendrait :

**6. d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.-au maximum.**

**M. Alexandre Steager**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de cette discussion j'aimerais rappeler quelques articles du règlement de notre conseil, en premier l'art. 58, qui précise que lorsque la Municipalité transmet des documents à une commission, que ce soit spontanément ou suite à une demande adressée suffisamment tôt, elle fait le nécessaire pour que les membres de la commission reçoivent ces documents au moins 3 jours ouvrables avant la séance. Certes il ne s'agit pas ici d'une commission, mais d'une séance plénière du Conseil toutefois il me semble qu'il aurait été de bon ton de respecter ce délai.

D'autre part je rappelle l'art. 33 de notre règlement qui lui est applicable aux documents à transmettre pour les séances. Les documents afférents aux séances sont transmis aux membres du conseil par voie électronique ou par courrier, selon le choix du conseiller.

Le fait est, que ces documents n'ont pas été transmis aux membres du conseil. Ils l'ont été uniquement aux membres de la commission et éventuellement aux Présidents de groupe.

Pour moi, nous avons un problème pour prendre en compte ces documents qui sont déposés trop tardivement et qui auraient dû pouvoir être discutés en commission et en séance de groupes.

**M. Emmanuel Gétaz**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML remercie M. Despond et se rallie à son sous-amendement.

**Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous rallions également à ce sous-amendement à 21 millions puisque cela colle au plus près de la réalité de ce montage financier.

**M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question technique, M. Piemontesi nous a parlé de la valeur au bilan de ces actions. Est-ce que c'est vraiment la valeur vénale, la valeur pour laquelle, peut-être, la banque les calcule dans sa prise de nantissements? Si tel est le cas, l'amendement de M. Despond ne sert à rien. Cela étant je n'ai aucun problème avec cet amendement.

Cette valeur au bilan correspond-elle réellement à la valeur vénale ? Puisque c'est celle-là qui sera déterminante pour la banque si je ne m'abuse.

**M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

À ce jour la banque prend en considération la valeur au bilan.

**M. Bernard Tschopp**

Je souhaite signaler que malgré cette proposition, rien n'empêche la FET de nantir quand même les actions.

### **M. le Président**

Nous avons l'amendement déposé par M. Despond que je vous relis :

6. d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.-.

Je vous propose de voter soit pour 21 millions soit pour 30 millions cette façon de faire vous convient-elle ?

### **M. Florian Despond**

Monsieur le Président,

Pour être précis nous devrions garder le au maximum à la fin de l'amendement.

### **M. le Président**

Le vote se fera à main levée, soit vous voter pour 21 millions soit pour 30 millions.

**L'amendement de M. Despond à 21 millions est accepté à la majorité**

### **Amendement**

6. d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.- au maximum.

**L'amendement est accepté à la majorité.**

8.2 amendement relatif au prêt LADE

La discussion est ouverte.

### **M. Olivier Blanc**

Je souhaite une explication sur le sens de cet amendement, si nous disions rester actionnaire majoritaire je veux bien, mais rester actionnaire cela me paraît dépourvu de sens.

Je veux bien soutenir cet amendement mais il n'a aucun sens.

### **M. Claude Pascal Gay**

L'objectif de cet amendement est d'être aussi précis que possible par rapport à la population montreuusienne. Le Canton de Vaud a demandé que la commune reste actionnaire, sans nous donner plus de précision à ce sujet-là. C'est ce qui nous a été communiqué en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Amendement**

Proposition d'une nouvelle conclusion no 8 :

«de rester obligatoirement actionnaire de CCM SA jusqu'à complet remboursement du prêt de 15.3 millions du canton au maximum. »

**L'amendement est accepté à une large majorité**

8.3 amendement relatif au texte du référendum

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **Amendement**

proposition de modifier la conclusion 9 actuelle (ancienne 8) pour préciser le texte du référendum, soit : de soumettre au référendum spontané le texte :

Acceptez-vous de participer au financement du projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) d'un montant global de l'ordre de CHF 86'700'000, en autorisant la Commune:

- à investir un montant de CHF 27'000'000.-au maximum ;
- à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.- au maximum ;
- à rester obligatoirement actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCMSA) jusqu'à complet remboursement du prêt du Canton de CHF 15'300'000.-au maximum. »

**L'amendement est accepté à une large majorité**

8.4 Modification du titre.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Amendement**

Proposition d'une nouvelle conclusion no 10 :  
de modifier le titre du préavis comme suit :

Préavis No 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000, d'un cautionnement solidaire de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) à hauteur de CHF 21'000'000.- maximum, de l'obligation de rester actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) jusqu'à complet remboursement du prêt maximum de CHF 15'300'000.- du Canton, sur un coût global de CHF 86'700'000.

**L'amendement est accepté à une petite majorité.**

8.5 amendement technique

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

#### **Amendement**

10. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec l'objet

**L'amendement est accepté à une large majorité**

9 discussion générale

La discussion est ouverte.

#### **M. Gaëtan Cousin**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Le projet qui nous est présenté est d'une grande complexité et le fruit d'une somme de travail tout à fait colossale. Nous aurions envie de l'approuver. Après tant de discussions et de temps passé à l'étudier par les différents intervenants. Or, en l'état actuel, cela n'est pas possible.

Certes, ce projet présente quelques avantages. L'utilisation des espaces et leurs accès, notamment, sont intelligemment pensés par les architectes. Par ailleurs, nous sommes reconnaissants envers la Municipalité et le 2m2c pour le nombre et la qualité des documents qu'ils nous ont fournis. Nous apprécions également qu'un

business plan ait été établi, conformément à la demande de nombreux commissaires lors de réunions passées.

Néanmoins, le projet actuel n'est pas viable, pour au moins 4 raisons :

- 1) Premièrement, contrairement à ce qui était espéré, l'Axe III ne présente pas de clair avantage sur le plan financier. L'aide extérieure consiste avant tout en un prêt sans intérêt. Un prêt, pas un don.
- 2) Deuxièmement, les espaces rénovés semblent surdimensionnés par rapport aux activités projetées. L'étude du business plan donne l'impression étrange que l'on cherche un peu artificiellement à remplir des salles que les concerts, les expositions et les festivals actuels laisseraient en partie vides. Pour ce faire, on prévoit toutes sortes d'activités supplémentaires, parfois un peu incongrues, de l'organisation de congrès aux soirées d'entreprises, en passant même par les mariages. En page 17 du business plan il est écrit « Ce qui caractérise le 2m2c, c'est l'extrême polyvalence de son activité ». Cela apparaît comme un euphémisme pour dire que le centre, tel qu'il est projeté, n'aura pas de réelle identité. Des centaines de villes à travers le monde offrent des espaces de congrès attrayants, moins chers et plus exotiques. Et franchement, qui se marierait au 2m2c ? Des alternatives plus modestes en termes de taille doivent être envisagées. L'Axe III pourrait être supprimé. Ou une partie du bâtiment A.
- 3) Troisièmement, l'aspect esthétique laisse un peu sceptique. Sans s'inscrire pleinement dans la longue liste des ratages architecturaux de notre commune, le projet actuel présente un caractère horizontal et massif un peu effrayant. Nous avons déjà le casino, deux tours douteuses et la salle du Pierrier, nous n'avons pas besoin d'une nouvelle création médiocre au bord du lac.
- 4) Enfin et surtout, le projet est ruineux. Près de 90 millions, dont les différents montages financiers envisagés cachent mal qu'ils seront assumés, en très large partie, par notre commune. Comme je l'avais déjà souligné l'année dernière en tant que membre de la Commission des Finances et comme nombre d'entre vous l'ont exprimé également, notre marge d'autofinancement est très faible. Nous sommes par ailleurs à la fin d'un cycle économique ; l'économie mondiale commence à montrer de nouveaux signes d'essoufflement. Il est irresponsable, dans ses conditions, d'engouffrer des dizaines de millions dans un projet somptuaire et disproportionné tel que celui-ci.

Pour ces raisons, une partie du groupe des Verts refusera le projet tel que présenté, et vous invite à faire de même.

### **M. Tal Luder**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que commissaire, je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à tous ceux qui ont participé aux nombreuses séances de suivi de ce projet ; la liste non exhaustive des intervenants que nous pouvons consulter sur les premières pages du rapport dénote de la complexité et de l'étendue de cet objet.

Cependant, plusieurs mois de séances de commission consultative et près de 15 heures de séance de commission n'auront finalement pas permis d'avoir un avis unanime quant à l'avenir de notre très Cher, ou cher, Centre des Congrès et musique.

Que cette entité est importante pour notre Commune, que c'est l'un de ses poumons économiques est indéniable, mais selon que l'on se place du côté des hôteliers, des acteurs culturels, de la production événementielle ou encore des habitants - ne les oublions pas car ce bâtiment leur appartient également - la perception de l'utilité de ce centre et la volonté d'investir des moyens importants pour le maintenir et promouvoir son activité peut être très différente, nous avons pu le constater et l'entendre.

Le défi à relever dans le cadre de ces travaux à venir est de convaincre le plus grand nombre que ce projet sera fédérateur et rassembleur pour notre ville et même pour notre région ; le soutien financier demandé aux contribuables s'étendra sur une période de 30 ans pour commencer, ensuite il faudra continuer à maintenir cet ouvrage tant qu'il existera.

À propos du financement des travaux, j'ai eu l'occasion de discuter avec plusieurs hôteliers de la taxe communale de séjour qui sera introduite dès 2020 à Montreux. J'ai été surpris de constater que l'acceptation de cette dernière n'était pas forcément unanime, contrairement à ce que nous avons entendu lors de la séance de commission qui traita le préavis 17/2017 relatif au projet de règlement de cette taxe. Près de CHF 30'000'000.- de financement dépendent de la perception de cette taxe, et le Conseil communal est compétent pour décider d'une baisse, voire d'une suppression de celle-ci.

Ainsi que l'a évoqué M. WEHRLI, la décision de maintenir ces recettes ne dépend ni de la Municipalité, ni de CCM SA ; il est à espérer que ce cas n'échoira pas, mais cela constitue tout de même l'une des fragilités de ce plan.

Autre remarque, nous pouvons constater que ni la Municipalité, ni CCM SA ne peuvent à eux seuls porter ce projet à bout de bras, la tâche est trop lourde et trop complexe, néanmoins la gestion actuelle du 2m2c ne convainc pas une partie de ce Conseil et il faudra peut-être trouver des solutions pour améliorer cet état de fait ; le changement de personnel, la difficulté à obtenir certains chiffres ou encore à comprendre certains fonctionnements au sein de cette société ne sont pas pour rassurer une partie d'entre nous.

Il y aurait encore à dire, mais mes collègues ayant déjà évoqué plusieurs autres sujets d'inquiétude et d'interrogation, je n'y reviendrai pas.

Ainsi, nous voilà arrivés à la frontière de nos rôles respectifs de Conseiller communal et de citoyen et lorsque nous aurons voté ce préavis, je poserai ma casquette politique, puis ce sera l'attente du référendum en cas d'acceptation ; ce moment venu, je coifferai ma casquette de montreuusien pour voter à nouveau, et c'est bien ce vote qui décidera de la direction que prendra notre navire amiral, ainsi que certains le nomment.

Ne pouvant me résoudre à accepter ce préavis étant donné ce que je viens de déclarer, mais voulant laisser aux montreuusiens leur autodétermination - terme cher à mon parti politique – quant à l'issue de ce vote, je choisirai donc l'abstention, ainsi qu'une partie du groupe UDC ; c'est le compromis que je peux concéder afin de concilier ma volonté de ne pas bloquer ce préavis, de reconnaître le travail conséquent fourni par tous les intervenants et de laisser nos concitoyens avoir le dernier mot.

Je vous remercie.

### **M. Jean-Marc Forclaz**

M. le Président, Chers Collègues,

Le débat de ce soir est entré dans de nombreux détails, et je crois utile de reprendre un peu de recul et de revenir sur le véritable enjeu de ce préavis.

Comme, sans doute la totalité d'entre nous, j'ai été choqué, et même très énervé, par les montants nécessaires pour mettre les bâtiments du 2m2c aux normes incendies et sismiques, ainsi que pour les normes constructives en découlant, tout cela pour tendre au risque zéro ! Quel luxe de précaution, que seule une société de nantis peut s'offrir.

Entre nous, risque zéro pas tout à fait, puisqu'un tsunami a balayé les quais en l'an 563, mais chut...n'en parlez à personne sinon une norme encore plus sévère devra être appliquée.

Cet énervement passé, ces contraintes étant incontournables, la question qui se pose ensuite est... faut-il continuer ou abandonner purement et simplement le 2m2c ? Car ne nous y trompons pas, il n'y a pas de demi-mesure possible, cet outil économique utilisé au tiers ou au quart de sa capacité irait droit dans le mur. A terme il faudrait donc le démolir et plusieurs dizaines de millions seront nécessaires pour la démolition et les réaménagements. Étonnamment, personne n'en parle, les partisans du projet font sans doute un blocage mental rien qu'à évoquer cette éventualité, les adversaires du projet eux, n'ont aucun intérêt à voir cet argument mis en évidence.

C'est donc tout ou rien ! Reste à savoir si l'investissement en vaut la peine ou plus simplement qu'avons-nous à y gagner ou à y perdre. Les arguments qui m'ont convaincus qu'il fallait absolument aller de l'avant m'incitent à prendre la parole ce soir, et c'est à titre personnel que j'ai envie de les partager, en particulier avec les plus jeunes d'entre nous qui seront amenés à argumenter auprès de la population.

L'étendue du projet et le modèle financier d'abord :

La Municipalité propose de saisir l'occasion pour moderniser et adapter l'outil 2m2c. Elle a raison, nous investissons pour 30 à 40 ans, cela coûterait beaucoup plus cher de « saucissonner » le projet. Le financement imaginé et présenté par la Municipalité, amendé par la commission, est intelligent, il répartit au mieux les responsabilités et risques, associe un maximum de partenaires, je ne m'étendrai donc pas sur ces aspects, beaucoup de choses pertinentes ayant déjà été évoquées dans ce Conseil.

La question fondamentale maintenant :

Quels avantages ou inconvénients la population montreusienne a-t-elle à attendre de la poursuite d'une politique de soutien au Centre des Congrès ? C'est la première question qui m'a traversé l'esprit, comme à la majorité d'entre vous j'imagine. Je me suis souvenu alors que j'avais déjà eu l'occasion de me poser cette même question il y a une trentaine d'années lors de l'extension du Centre des Congrès.

Il y a 30 ans, beaucoup craignaient que nous allions trop loin, que les partisans du projet surestiment les retombées économiques, que le bâtiment projeté soit surdimensionné, que ce soit à long terme un désastre financier pour la collectivité... bref, que nous faisons un pas vers l'inconnu, ce qui, tout le monde le sait, fait très peur, c'est dans la nature humaine.

30 ans plus tard, exactement le même questionnement, les mêmes doutes, les mêmes craintes, la même peur de saut vers l'inconnu.....

Inconnu.....non, plutôt peur irrationnelle.... car nous avons maintenant le recul suffisant pour évaluer si les décisions prises courageusement à l'époque se sont avérées payantes ou non ! Comment ? Tout simplement par le constat de la situation de notre ville aujourd'hui.

Nous disposons dans cette petite ville d'une qualité de vie inégalée. Sur la base d'une situation géographique exceptionnelle, cadeau initial du ciel, des générations d'entrepreneurs, hôteliers d'abord, créateurs d'événements culturels ensuite, bâtisseurs de centres de congrès plus tard, ont mis en place un modèle économique qui fonctionne.

Et il n'y a pas que cela... Notre commune dispose d'un superbe et vaste arrière-pays sur lequel elle entretient chemins et forêts. Elle soutient aussi fortement de nombreuses associations de villages, culturelles ou sportives, elle subsidie des actions pour l'environnement, porte à bout de bras des installations sportives, stades, piscines, ski, et j'en oublie sans doute.

Tout cela doit coûter un saladier... pardonnez-moi cette trivialité. Oui, oui ça en fait des frais de fonctionnement, tout cela coûte très cher, les impôts doivent donc être astronomiques....Même pas, notre taux d'imposition est de 65 %, la moyenne cantonale se situant à 70.1 % (chiffres de 2016) et la quasi-totalité des communes importantes de notre canton, quel que soit leur nature urbaine ou campagnarde, ont des taux d'imposition plus élevés que Montreux, par exemple par ordre alphabétique: Aigle, Bex, Echallens, Lausanne, Morges, Orbe, Payerne, Renens, Vevey, Villeneuve et Yverdon-les-Bains. Parmi les villes d'une certaine importance seules 2 communes que je qualifierai de purement urbaines, donc au territoire bien moins étendu que celui de Montreux, font mieux, en l'occurrence Nyon (61%) et ça à l'air de changer, et La Tour-de-Peilz (64 %).

Que faut-il en déduire : que notre modèle économique, s'appuyant sur le tourisme et les événements est parfaitement adapté à nos besoins, qu'il fonctionne, que notre ville est intéressante, dynamique, qu'elle a un train de vie que certains même jalourent. Nous sommes des nantis et nous avons tendance à l'oublier.

Mais ça peut changer, diront les plus sceptiques, il est vrai que le risque zéro n'existe pas et qu'il y a d'ailleurs déjà eu des périodes ponctuelles plus difficiles et des correctifs à apporter, seulement, sur le long terme le modèle s'est toujours avéré positif, pour preuve notre situation actuelle.

Par le hasard du calendrier imposé par l'ECA, eh oui, il appartient à une majorité municipale PLR et à un conseil communal où le PLR est le parti majoritaire, de présenter ce préavis et, paradoxalement, cela m'inquiète.

Pour avoir siégé de nombreuses années sur les bancs de ce conseil en tant que minoritaire, je connais et comprends la tentation d'opposition par principe qui peut parfois habiter et mobiliser l'un ou l'autre élu d'un autre parti !

Il peut s'avérer difficile de mettre en veilleuse les tentations de saisir l'occasion de donner une leçon à ceux que l'on perçoit comme détenteurs d'un pouvoir, pourtant éphémère, ou encore pour régler un compte, se profiler politiquement ou plus simplement se faire plaisir par un « petit coup de gueule », pardon pour l'expression.

L'objet qui nous occupe se prête idéalement à un exercice de dénigrement politique par sa relative complexité et les montants importants qu'il met en jeu. Il sera facile de faire peur à la population en exacerbant les risques inhérents à tout projet tout en occultant et oubliant délibérément d'expliquer quels risques beaucoup plus grands seraient encourus par les conséquences financières extrêmement néfastes d'un abandon et de la démolition ultérieure du Centre des Congrès.

Notre conseil va se prononcer ce soir sur un objet capital pour l'avenir de Montreux et de toute la région. Nous votons dans quelques minutes, et la population votera en février, pour savoir si nous voulons perpétuer le joyau dont nous avons hérité ou faire un caprice et casser le jouet.

J'ai le plus profond respect pour ceux qui doutent sincèrement, mais j'invite tous les membres de ce conseil à ne pas emboîter le pas des éventuels « Neinsager » par principe ou par opportunisme, à prendre le recul et la hauteur nécessaire et à pleinement s'associer aux valeurs qui ont fait le succès de notre commune, sous des majorités municipales de gauche comme de droite, en soutenant ce préavis, ce soir et surtout auprès de la population pour la votation du mois de février.  
Je vous remercie de votre attention.

### **M. Michel Zulauf**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

On sent au mois de décembre les frilosités du monde, un cycle de peur, de méfiance et de refus, des craintes de toutes sortes, les inégalités odieuses, les menaces qui pèsent sur le monde du travail et de l'environnement. Il n'y a pas de miracle, même si l'humanité progresse si l'on regarde loin au-delà de nos frontières.

Alors, est-ce le bon moment de prendre une importante décision relative à l'entretien et au développement de notre Centre des Congrès ? Si nous pensons que nous n'avons pas le choix, nous baissons les yeux en attendant que la terre tremble, et nous votons le préavis. Si nous pensons que nous avons la compétence de considérer que le projet est mal ficelé et que les finances de notre commune ne nous permettent pas de consentir un tel investissement, nous refusons le préavis. Nous pouvons aussi nous abstenir ce soir, en attendant que le corps électoral se prononce lors de la votation du mois de février.

Nous pouvons aussi faire un pari sur l'avenir, s'engager avec confiance et détermination en faveur d'un projet fédérateur dont le financement repose sur trois piliers qui ne sont pas de la poudre de perlimpinpin. Nous sommes assez prévenants et attachés à l'argent pour ne pas mettre notre farine à la bise. En rendant solidaires de ce projet nos partenaires du tourisme et de l'hôtellerie, en montrant au canton l'exemple de notre volonté, en responsabilisant la société d'exploitation du CCE, en faisant appel au soutien et à la générosité de contribuables privés, nous avons toutes les cartes en mains pour convaincre la population de confirmer à ses autorités la confiance sans laquelle nous ne pouvons rien faire. Rien les uns sans les autres.

Alors il faut accepter ce préavis, être à la fois honnête et modeste pour reconnaître l'immense travail qui a été réalisé jusqu'à ce jour, y compris par la commission dont le Président nous a produit un excellent rapport. C'est toujours le moment de montrer notre sens des responsabilités envers une communauté qui s'est construite au fil des ans dans des circonstances aussi difficiles.

### **Mme Irina Gote**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers Collègues,

Comme a eu l'occasion de le préciser Monsieur Olivier Raduljica, le groupe socialiste est partagé sur ce dossier d'importance. Je souhaite intervenir ce soir afin d'exprimer l'avis de ceux qui disent OUI, au sein de notre Parti.

J'ai eu la chance de participer à 2 des 3 commissions qui ont traité de la rénovation du Centre des Congrès. Depuis décembre 2016, moment où le premier préavis de demande de crédit d'étude a été déposé, pas moins de 13 séances de commissions



ont été nécessaires, afin de faire le tour de la question. 3 rapports d'une vingtaine de pages chacun ont été produits à l'intention du Conseil. Des centaines de pages ont été noircies par les présidents des commissions ad hoc. Que tous les présidents et les commissaires soient ici remerciés pour le sérieux et le don de soi dont ils ont fait preuve afin de mener à bien ce dossier, car nous sommes au fond toutes et tous des miliciens.

Dès le départ le groupe socialiste a été très inquiet et critique par rapport au projet d'étude proposé. Mais la critique s'est toujours voulue constructive. En effet, au vu des montants financiers très importants, nous avons, exprimé par ma voix, la volonté que le projet final puisse être soumis à un référendum automatique, afin que les montreusiennes et les montreusiens puissent donner leur avis sur cet objet qui va fortement impacter l'avenir de notre commune. Nous remercions la Municipalité d'avoir partagé notre avis et décidé de soumettre cet objet à la votation populaire.

Nous avons également estimé que le montant de 86 millions était trop lourd pour être supporté seul par les contribuables montreusiens. Nous sommes une commune de 26'000 habitants et un investissement d'une telle ampleur aurait trop péjoré nos finances. Contrairement à ce que pourrait penser certains, nous ne sommes plus une commune riche. Nous sommes endettés à hauteur de 70 millions, nous vivons sur nos réserves et grâce à l'emprunt. Dès lors, le groupe socialiste a vivement souhaité que la charge financière pour la commune puisse être fortement réduite. Certes, nous sommes conscients que le Centre des Congrès est le poumon de l'économie montreusienne, car notre commune vit du tourisme et de l'événementiel, mais nous souhaitons également préserver la qualité de vie de nos habitantes et habitants. La rénovation et la mise en conformité est un projet, mais ne doit pas être le seul. Nous avons également des infrastructures à maintenir et à développer, des écoles à agrandir car notre population augmente, des projets de développement administratifs tels que ceux prévus sur la parcelle Ex-Held, un tissu villageois à préserver. Pour tous ces projets, il faudra aussi de l'argent.

Dès lors, nous saluons également le partage en trois axes de financements : 27 millions pour la mise en sécurité à la charge de la commune, 33 millions pour la mise aux normes à la charge de la FET et 24 millions à la charge du CCM S.A., pour le développement.

Nous sommes également très satisfaits par l'acceptation des amendements aux conclusions, nous remercions le conseil d'avoir accepté les conclusions amendées de ce préavis, que nous avons proposés, afin d'apporter de la transparence dans le texte qui sera soumis à la votation populaire.

Nous saluons également la qualité du projet architectural « Chacun ses entrées ». Ainsi, avec 4 accès individuels, les différents espaces de concerts et de conférences vont gagner en modularité. La maison pourra avoir en son sein plusieurs événements en même temps. Nous espérons que le Centre des Congrès gagnera ainsi en compétitivité.

Certes beaucoup de points sont restés en suspens :

- Le concept final du restaurant n'est pas encore défini. Nous espérons que ce sera un espace convivial et familial, ouvert à toutes et à tous et non un concept exclusif.

- Le pôle muséal ou espace thématique n'est pas défini. Nous espérons que cela favorisera l'ouverture à la population, un endroit où les montreusiennes et les montreusiens pourront se retrouver.
- La problématique des places de stationnement. Là aussi nous espérons que des solutions seront trouvées, afin de faciliter l'accès aux employés et à certains utilisateurs.
- Les statuts de la FET et la réponse au postulat FET 2.0 est toujours en attente ;
- L'exonération d'impôts et de taxes pour le CCM S.A, la réponse est en attente ;
- Le volet social quant au devenir des employés du CCM S.A n'a pas été réglé ;
- Les flux financiers entre le CCM S.A. est la commune doivent être revus et renégociés. Le préavis qui régissait ces aspects est donc caduque.
- Quel sera le soutien communal pendant les travaux : va-t-on maintenir les subventions aux CCM S.A, va-t-on maintenir les subventions aux autres instances utilisatrices et partenaires culturels de cette maison, comme le Montreux Jazz, le Montreux Comedy, la Saison culturelle, le Septembre musical, le MAG, etc...
- La participation de la CIEHL à hauteur de 3 millions va-t-elle être vraiment effective ?
- La participation à fond perdu du Canton est très maigre. On passe de 5 millions dans le préavis de 2016 à 1,5 millions dans le préavis actuel...nos autorités devraient négocier ce montant à la hausse, car au vu de la situation financière du Canton, ce dernier est vraiment pingre....
- In fine, nous estimons que la gouvernance du Centre des Congrès doit être impérativement revue et repensée. Nous allons avoir une Rolls Royce de l'événementiel et il est impératif qu'elle puisse être conduite par des professionnels chevronnés de la branche.

Malgré toutes ces incertitudes, qui nous l'espérons seront levées au plus vite, une majorité du groupe socialiste va accepter les investissements demandés. Il s'agit pour nous de sauvegarder les places de travail des employés du CCM S.A, et également celles générées par toutes les personnes qui gravitent autour de l'événementiel. Il en va également de la sauvegarde de notre tissu économique. La destination Montreux doit continuer à faire rêver !!!!

En dernier lieu, pour répondre à Monsieur Forclaz, je dirais que nous ne sommes certes pas majoritaires, mais nous savons prendre nos responsabilités !

### **M. Daniel Manzini**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier le Président pour tous les documents que nous avons reçu en commission. Je m'exprime en mon nom propre étant donné que le groupe socialiste demeure partagé sur cet objet. Cela fait plus de 2 ans que nous avons touché le premier préavis des 3 millions sur le crédit d'étude, en faisant l'historique il me semble que 2 ou 3 choses méritent d'être relevées.

La première est que lorsque nous avons voté les 3 millions il y avait un amendement que le conseil communal a voté à 71 voix pour, afin d'avoir simplement un arrêt sur image après ces 3 millions et de savoir si nous continuions à étudier.

Aujourd'hui nous nous retrouverons au mois de février, il n'y aura pas eu d'arrêt sur image et nous aurons dépensé 6,5 millions au 9 février pour les études. Imaginer si la population revient en arrière par rapport à cela.

Au niveau de la salle à 6 mille places, j'ai repris un des PV qui disait, « il s'agit selon M. Wehrli d'une véritable nouvelle opportunité pour Montreux qui va ouvrir de nouveaux marchés de concerts et d'événements, c'est en quelque sorte la grande originalité du projet qui va permettre d'obtenir un soutien financier du canton estimé à

15 millions. » Si c'était la plus grande originalité, c'est dommage qu'elle ait disparu, mais nous avons bien vu que les partenaires culturels ne savaient pas qu'en faire. C'est là où je rejoins Mme Gote au niveau de la gouvernance et au niveau des prises de décisions.

Au niveau des 15 millions, effectivement il y en a 15 sous forme de prêt et le reste les 5 qui étaient promis à fond perdu, ils ont fondu à 1,6 millions. C'est désolant peut être que d'ici le 9 ou 10 février le canton aura rendu sa décision et augmentera son soutien, mais c'est ce soir que nous votons.

Au niveau des fonds privés, dans le préavis que nous avons reçu de manière intermédiaire, il y avait 3 millions. Je suis content d'apprendre ce soir qu'il y a déjà 1,3 million de la part de Nestlé, j'espère que d'autres rentreront encore.

Ce soir et lorsque nous étions en commission, il y avait CHF 0.- au niveau des fonds privés alors que dans le préavis précédant nous en cherchions 3 millions.

Ce que je souhaite dire c'est que nous avons un grand vaisseau amiral, mais je n'ai pas eu le sentiment de trouver un capitaine qui dirige ce bateau. Parfois c'est M. Walther au niveau architectural, après il y a tout l'aspect des flux financiers, les partenaires culturels, le Syndic au nom de la Municipalité, au niveau de la gestion de l'exploitation du Centre des Congrès ou du conseil d'administration, je ne suis pas convaincu que nous tirons toujours dans la même direction.

Je terminerai avec cela, c'est qu'il y a un désengagement de notre commune vis-à-vis du Centre des Congrès. Je suis plus libéral que le plus libéral des PLR, j'aimerais bien que ce centre puisse fonctionner sans que nous, le conseil communal, nous versions bon an mal an 5 millions à peu près, entre la subvention d'1 million, le fait que nous louons le centre pour nos partenaires alors que nous sommes propriétaires du bâtiment. Ces éléments-là, je trouve dommage que le préavis 13/2010 qui stipulait les règles du jeu, nous ne les ayons pas aujourd'hui. La Municipalité était claire, le business plan et les chiffres qui sont dans le business plan ne sont ni votés, ni acquis. Est-ce qu'en définitive nous devons payer encore plus pour le fonctionnement ? C'est pour cette raison que pour ma part je voterai non à ce préavis.

### **M. Julien Chevalley**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

Originaire de Montreux, né à Montreux et vivant à Montreux, j'ai toujours été et je serai toujours fier de ma ville et de ma région.

Pour moi, c'est l'énergie de cette ville qui est incroyable quand on est enfant et même adulte, elle nous fait rêver.

Rénover ce Centre des Congrès ne doit pas être un sujet de gauche ou de droite. Ce 2m2c fait partie de l'ADN de Montreux, il nous donne une visibilité et un rayonnement international. Montreux est ainsi fait, nous en sommes fiers et nous devons perpétuer ce succès pour les générations futures.

Ce Centre des Congrès, nous avons grandi avec, personnellement j'y ai vu et vécu des événements en tout genre, comme chaque année le Montreux Jazz Festival depuis mon adolescence, différents concerts, des soirées ou autres spectacles. J'y ai également organisé un congrès national avec la jeune chambre ou encore préparé des chars fleuris pour la fête des Narcisses en 2015.

En résumé ce Centre des Congrès mais surtout cette ville m'ont toujours fait rêver, j'ai fait partie des fondateurs de plusieurs événements, Orgiride (snowpark d'Orgevaux), le Bukolik freeride aux Avants, la fête des Narcisses en 2015. Et je suis persuadé que c'est grâce à toute cette dynamique, cette énergie dans cette ville et autour de ce Centre des Congrès, que nous réalisons des projets ici à Montreux.

Lors de ma présidence de la Jeune Chambre Internationale de la Riviera en 2015, nous avons lancé les démarches pour obtenir le congrès mondial de la JCI à l'automne 2023.

Cette organisation mondiale de jeunes citoyens entrepreneurs date de 1915 et représente 166'000 membres dans le monde, dans plus de 100 pays, répartis sur les 5 continents et surtout âgés de moins de 40 ans.

Depuis 2015, nous sommes en pleine campagne pour ce congrès mondial qui n'a encore jamais eu lieu en Suisse. Nous devons accueillir entre 5000 et 7000 participants avec une majorité d'asiatiques, cela représente des nuitées pendant une semaine à la fin octobre.

Mais surtout et c'est très important, il ne serait pas possible de réaliser cet événement sans le Centre des Congrès. Montrant ainsi à l'ensemble des membres suisses et surtout à l'ensemble des participants que Montreux est une ville d'accueil.

En lançant le congrès mondial sur la Riviera en 2015, nous avons vanté tous les mérites et les atouts de notre ville et mes amis de la jeune chambre les ressentaient également, raison pour laquelle nous nous battons pour cette candidature depuis maintenant 3 ans.

Dans notre ville et dans notre région, tout est possible. La localisation au milieu de l'Europe, la capacité hôtelière, l'accueil, sans oublier la beauté des paysages. Mais les infrastructures doivent rester compétitives et attrayantes.

Nous souhaitons accueillir ce congrès en 2023 pour la fierté de notre organisation locale, de notre région et surtout pour les générations suivantes. Je vous recommande de voter oui à ce crédit pour notre ville, si vous souhaitez que les jeunes citoyens entrepreneurs de notre commune et de notre région puissent encore avoir la chance de rêver comme nous.

### **M. Bassam Degerab**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'interviens à titre personnel, sachez que j'ai appuyé 2 ou 3 fois pour prendre la parole et je l'ai enlevé, puis à nouveau demandé, cela reflète mon hésitation par rapport à la prise de position concernant ce préavis. Je pense que cela concerne pas mal de monde dans cette salle ce soir.

Je partage les réserves de mon collègue M. Gaëtan Cousin et je tiens à remercier M. Forclaz et M. Zulauf pour leurs interventions, parce qu'en réalité nous ne devons pas prendre position sur un tel objet en considérant que nous faisons partie de tel ou tel groupe.

Je ne ferai pas une grande rhétorique comme chacun, je dirai uniquement que si je vote OUI pour ce préavis ce soir, d'abord ce sera pour permettre à la population de se prononcer, car si le NON l'emporte la population ne votera pas.

Même si je partage toutes les réserves que M. Cousin a évoquées, je voudrais simplement que la Municipalité prenne en considération ces réserves comme un vœu, pour que si ce projet ou ce préavis, est accepté par la population, nous soyons unis pour qu'il réussisse, pour qu'il reflète ce que nous attendons. Nous n'avons pas le droit en appartenant à tel ou tel groupe d'avoir un avis de satisfaction face à l'échec de l'autre parti.

Je vous encourage à voter OUI pour permettre à la population de se prononcer et de continuer à argumenter pour que la Municipalité utilise nos arguments afin de mieux réaliser ce préavis s'il passe la rampe auprès de la population. Merci

### **Mme Suzanne Lauber Fürst**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Qui dans cette salle, dans cette commune ne souhaite pas voir rayonner davantage notre Centre des Congrès.

Le Centre des Congrès nous est cher et nous sommes d'accord qu'entreprendre c'est oser. Osons alors faire le bon choix, une rénovation raisonnable avec du bon sens, ne mettons pas en péril les finances de notre commune en nous laissant la liberté d'oser entreprendre l'avenir avec sérénité.

### **M. Olivier Blanc**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Ce soir je ne serai pas un « Neinsager », je m'abstiendrai car j'ai encore beaucoup de doutes. Cependant je dirai à M. Forclaz que le tableau qu'il a fait du dernier gros investissement de la CCE, ce que nous appelions à l'époque la maison des Congrès III, est un tout petit peu peint en rose.

Je rappellerai que cet investissement a très gravement obéré les finances communales, qu'il y a eu de gros problèmes qui n'ont été réglés que par chance ou par malheur c'est comme vous voudrez, puisque comme nous disions à l'époque ce sont de bons morts, avec les impôts, successions, donations qui ont permis de nous remettre à niveau.

M. Forclaz vous avez une vision trop positive des choses, tant mieux si vous trouvez Montreux beau, mais il ne faut pas exagérer.

### **M. Bernard Schmid**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'abstiendrai d'évoquer les aspects techniques, architecturaux ou financiers liés à ce projet. D'autres l'ont abondamment fait. J'aimerais au contraire évoquer le contexte.

Jetons un œil aux cartes historiques de notre région.

Qu'y voit-on ? D'abord Vevey. En 1840 notre voisine tient une fière position. Véritable ville, elle présente un port commercial, une zone industrielle déjà dynamique, des rues commerçantes, un hôtel de Ville, un hôpital, une place du marché, etc...

Que se passe-t-il sur nos terres ? Rien. Ou Presque. Comme chacun sait, il faudra encore attendre 120 ans pour que la Commune politique de Montreux naisse. Mais au-delà de cet aspect administratif, Montreux, à cette époque c'est quelques hameaux perchés dans les vignes, à peine des villages.

Oui, en 1840, Vevey est au centre de Lavaux et, ce qui deviendra Montreux n'est que simplement l'aile Est de ce magnifique terroir vigneron.

Seulement voilà, quelques années plus tard, des visionnaires, nos prédécesseurs notamment, décideront que cet avenir-là ne leur suffit pas. Oui, je dis bien « déciderons ». Rien n'est tombé du ciel à Montreux.

Bien sûr, notre ville bénéficie d'un cadre exceptionnel. Mais, en toute honnêteté, la vue n'est pas si repoussante du côté de Grandvaux, Aran, ou Cully. Le paysage, en lui-même, n'amène rien de plus qu'une caresse pour les yeux. C'est agréable mais en aucun cas suffisant pour parler d'une véritable qualité de vie. Ce n'en est qu'un élément.

Alors comment Montreux est devenu Montreux ? Encore une fois, parce-que des personnalités à la vision remarquable en ont décidés ainsi. Ont pris des risques. Ont investi pour bâtir un avenir différent pour notre ville.

Je reviens à nos jours.

Montreux compte 26'000 habitants. Notre ville propose à ses habitants des infrastructures, prestations et services absolument remarquables pour sa taille.

La qualité de vie proposée aux montreusiens, c'est l'offre sportive, avec plusieurs stades, une piscine olympique, des installations de ski, de nombreuses salles de gym, un club de tennis, un boulodrome, et j'en passe.

La qualité de vie proposée aux montreusiens, c'est l'accompagnement scolaire, les structures d'accueil, les prestations sociales en faveur des jeunes, personnes âgées et familles.

La qualité de vie proposée aux montreusiens, c'est des transports publics efficaces et nombreux, des parkings performants et en suffisance, une sortie d'autoroute dédiée et une gare principale où les trains directs et internationaux s'arrêtent.

La qualité de vie proposée aux montreusiens, c'est des quais fleuris qui font notre fierté, des chemins pédestres valorisés, des narcisses protégés, des forêts entretenues.

La qualité de vie proposée aux montreusiens, c'est des investissements dans l'ensemble des quartiers et villages, un couvert à Brent, une maison de quartier à Clarens.

Comment en est-on arrivé là ? Comment avons-nous payé pour tout cela ? Par quel miracle nos villages de vigneron et pêcheurs sont-ils parvenus à se transformer en cette ville que nous aimons et qui nous offre, jours après jours, des conditions de vie exceptionnelle ?

J'entends souvent parler du lien des montreusiens avec le Centre des Congrès. Il est là le lien.

Bien sûr, il est agréable de se rendre à un concert ou un spectacle à l'auditorium Stravinski... mais ça, chers collègues, c'est la cerise au sommet de la chantilly, au sommet du gâteau.

Certains n'aiment pas les cerises. Je peux l'entendre. Mais nous mangeons tous du gâteau au quotidien !

Il n'y a pas de pétrole à Montreux. Pas de surfaces agricoles à la riche production. Pas de zone industrielle extensive ou développer une activité porteuse pour toute une ville.

Il y a un paysage. Et il y a une industrie bâtie de manière volontaire et visionnaire depuis 150 ans pour rentabiliser ce cadre exceptionnel : le tourisme !

C'est ce choix qui a créé Montreux. Géographiquement mais également en termes de populations. Combien parmi nous, ici ce soir, peuvent se targuer d'avoir un aïeul qui vivait déjà dans l'un des villages de la Commune en 1840 ? En réalité, les montreusiens sont majoritairement des immigrés. Ils sont venus d'abord parce qu'il y avait du travail ici. Puis, parce qu'ils y trouvent, on y revient, une qualité de vie exceptionnelle.

Le 2m2c est au centre de cet écosystème. Nos prédécesseurs il y a 50 ans, on fait ce pari, de relancer la dynamique touristique en se positionnant sur ce marché des congrès, puis de l'événementiel. Aujourd'hui, c'est l'ensemble de l'équilibre économique de notre ville qui en dépend. Il ne s'agit pas, ce soir, de choisir si on se lance dans une nouvelle aventure hasardeuse, il s'agit de décider si nous renforçons nos atouts existants pour que nos enfants, eux aussi, puissent bénéficier de cette qualité de vie.

On pourrait se demander quelle serait l'alternative ? Avons-nous d'autres opportunités de développement capable de prendre le relai à hauteur de ce que nous amène ce positionnement touristique ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers, on peut tout imaginer, tout rêver. Il n'en reste pas moins deux réalités :

Premièrement, comme chaque magasin le sait, il est plus facile, rapide et rentable de conserver un client existant que d'en acquérir un nouveau. Montreux EST une marque touristique connue et reconnue. On peut fantasmer sur le développement d'un Montreux Silicon Valley... mais le chemin est assurément plus long et hasardeux.

Deuxièmement, le tourisme, les hôtels en particulier, présente un secteur intéressant car il offre cette caractéristique unique : on ne peut pas délocaliser un hôtel ! On peut

le vendre bien sûr, mais quoi qu'il arrive, sur 100 francs dépensés dans cet hôtel, l'immense majorité reste ici ! En salaires, fournitures, prestations et mandats locaux. Pour une collectivité publique qui investit dans ses infrastructures de base, c'est une véritable garantie. Aucun autre secteur privé n'offre la même.

Il ne s'agit pas de prétendre que le tourisme, individuel, événementiel ou de congrès est une poule aux œufs d'or. Certaines villes ou région ont pu se développer différemment, avec succès.

Montreux s'est construite sur ce positionnement touristique. Elle la choisit volontairement, à développer les infrastructures et acteurs économique qui permettent de le rentabiliser et, soyons honnête, ça lui a plutôt bien réussi à notre ville.

Sans 2m2c, c'est une véritable chute de dominos que nous lancerions. Ce n'est pas un pan de notre économie que nous abandonnerions, c'en est le cœur.

Pour toutes ces raisons. Parce-que nous respectons nos prédécesseurs, parce que nous jouissons du présent qu'ils nous ont offert, mais, surtout, parce que nous avons une responsabilité vis-à-vis de nos enfants, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Conseillers de soutenir avec volontarisme et enthousiasme cet investissement dans notre avenir. Pour que Montreux reste Montreux.

### **M. Bassam Degerab**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je souhaite émettre un vœu auprès de la Municipalité, si ce préavis est accepté par la population et pour rejoindre la demande de Mme Gote, de penser à présenter un plan directeur des investissements à moyen terme.

### **M. Vincent Haldy**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans le tableau, historique, économique, idyllique dressé par M. Schmid je voudrais quand même rappeler que la plupart des grandes réalisations qui ont fait la renommée de Montreux ont été réalisé par des fonds quasiment uniquement privés. C'est dommage que ce parti pris cher au PLR, ne se traduise plus aujourd'hui dans le financement de l'objet qui nous occupe ce soir.

### **M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Je n'entends pas intervenir dans ce débat qui vous appartient, mais je souhaite préciser à M. Degerab que le plan des investissements de la commune de Montreux existe, qu'il a été voté par ce Conseil pour la législature avec un plafond d'endettement qui est respecté, y compris avec la proposition qui vous est faite ce soir. Par ailleurs je me permets de vous rappeler la communication que la Municipalité a transmise à votre conseil au mois de mars 2018, où notamment, en regard de ce que Mme Gote disait, les processus pour les différentes étapes des différents travaux, notamment pour les établissements scolaires, étaient décrits et je crois pouvoir ici assumer au nom de la Municipalité que toutes les étapes ont été respectées depuis le calendrier qui vous a été communiqué. Ceci pour vous dire que la Municipalité entend bien conduire ce dossier avec les autres, puisque l'ensemble de ces dossiers, pour autant que votre Conseil les accepte au gré des préavis, respectivement de la population lorsqu'elle est sollicitée, est utile pour la population de notre commune.

## **M. Claude Pascal Gay**

En conclusion, c'est par 5 oui, 2 non et 3 abstentions que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis no 28/2018 de la Municipalité relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre de Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.-sur un coût global de CHF 86'700'000.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à participer au financement des coûts de sécurisation du 2m2c, sous réserve de la concrétisation du plan de financement ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 27'000'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt ;
4. d'amortir cet investissement par un montant de CHF 900'000.- durant 30 ans et de porter aux budgets les intérêts de l'emprunt sur le compte No 220.3221
5. de verser les recettes de la taxe de séjour communale à la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique ;
6. d'autoriser la commune à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.- au maximum ;
7. d'autoriser la Municipalité à devenir membre de la société simple « Avenir 2m2c » en charge du financement et du suivi des travaux ;
8. de rester obligatoirement actionnaire de CCM SA jusqu'à complet remboursement du prêt de 15.3 millions du canton au maximum ;
9. de soumettre au référendum spontané le texte : « Acceptez-vous de participer au financement du projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE) d'un montant global de l'ordre de CHF 86'700'000.-, en autorisant la Commune:
  - à investir un montant de CHF 27'000'000.- au maximum ;
  - à garantir l'emprunt de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) par un cautionnement solidaire de CHF 21'000'000.-au maximum ;
  - à rester obligatoirement actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) jusqu'à complet remboursement du prêt du Canton de CHF 15'300'000.- au maximum. »
10. de modifier le titre du préavis comme suit :«Préavis No 28/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du Centre des Congrès et d'Expositions de Montreux (CCE), de son plan de financement et, dans ce cadre, à la participation communale d'un montant maximal de CHF 27'000'000.-, d'un cautionnement solidaire de la Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique (FET) à hauteur de CHF 21'000'000.- maximum, de l'obligation de rester actionnaire de Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA)



jusqu'à complet remboursement du prêt maximum de CHF 15'300'000.- du Canton, sur un coût global de CHF 86'700'000.- »

11. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec l'objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 69 oui, 15 non, 11 abstentions**

Applaudissements de la salle

**7.2 sur le préavis No 31/2018 relatif au budget 2019 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. Yves Depallens) ;**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

**M. Yves Depallens**

En conclusion c'est à l'unanimité des membres, que la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous recommande Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les membres des conseils communaux

vu le préavis de la Municipalité No 31/2018 du 5 octobre 2018.

vu le rapport de la commission formée de, M. Yves Depallens rapporteur, ainsi que M. José Jorge et des membres de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera,

1. d'approuver le budget 2019 du Fonds culturel Riviera

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 oui, 0 non, 1 abstention.**

**7.3 sur le préavis No 32/2018 relatif au budget communal pour 2019. (Rapp : Mme Irina Gote.) ;**

**M. le Président**

Je vais d'abord ouvrir la discussion générale sur le rapport.

J'ouvrirai ensuite la discussion chapitre par chapitre, si la discussion n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté tel que le prévoit l'article 152 du Règlement du Conseil Communal.

L'étude du budget commencera à la page 25 et se terminera par les pages 1 à 24. Y a-t-il des oppositions à ce mode de faire ?

J'ouvre la discussion générale sur le rapport. La discussion est ouverte.

**M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Chères et Chers Collègues,

En premier lieu, il est important de rappeler qu'au contraire des affirmations de la Municipalité, il n'est guère possible de se réjouir en ce qui concerne les perspectives financières de notre commune tel que présentées dans le budget.

Le déficit a en effet été contenu en regard d'autres communes, c'est un des points satisfaisants. Par contre, notre marge d'autofinancement continue à plafonner à moins de 3'000'000.- alors qu'à minima cette dernière devrait être à 9'000'000.- si

notre ville souhaite éviter le gel de ses investissements dans les prochaines années. Année après année Montreux libre se répète sur ce sujet et ce n'est pas inutile, car c'est ce focus qui a toute son influence, pour la bonne suite de notre santé financière qui se péjore comme l'a rappelé Mme Gote, lors du débat sur le 2M2C.

Ce point étant traité, il n'a pas échappé à ce conseil, que plusieurs dossiers traités par des sous-commissions ont relevé des problèmes qui ne sont pas anodins.

Lors de la première séance de la COFIN, plusieurs commissaires ont fait savoir que des bruits de couloir touchaient plusieurs institutions montreusiennes, à titre d'exemple le FC Montreux Sport et le Syndicat des pistes, SID.

Les travaux de la sous-commission ont permis de tirer au clair certains aspects pour le FC Montreux, comme nous pouvons le voir au travers du rapport, à qui, de manière provisoire, la subvention a été suspendue, leur compte des deux années, n'étant pas fiables. Ce point sera sûrement traité à nouveau dans les comptes par la COFIN ou par la COGEST.

En ce qui concerne le SID, il s'avère, selon des documents judiciaires, non fournis à la COFIN que le total des détournements réalisés au cours de ces dernières années, s'élève à environ CHF 380'000.-.

Ces derniers temps, la commune s'est retrouvée avec, a minima, deux dossiers connus de détournements de subventions, à savoir celui que je viens de citer, ainsi que celui de la fondation Apollo à Vevey.

Dans les deux cas, notre Municipalité n'a, à notre grande surprise, pas jugé opportun de déposer des plaintes pénales, ni de se porter partie civile, tout le contraire, par exemple, de la commune d'Yverdon qui, dans un objectif de préserver les intérêts financiers de sa ville, a procédé dans le cadre de la fondation Apollo à une plainte au pénal et à une plainte au civil.

Nous ne partageons pas l'avis dans le cas du dossier du SID que c'est une affaire qui regarde uniquement le comité au vu des montants articulés.

Tout comme nous ne partageons pas l'avis de Madame Jacqueline Pellet, que le camarade Lionel Girardin, ancien Président de la fondation, ne devrait pas faire l'objet de la part de la ville de Montreux, de poursuites tant au pénal qu'au civil.

Pour rappel, nous sommes le 3ème plus grand contributeur de subventions pour la fondation Apollo. Je me réjouis d'entendre, Madame la Municipale Jacqueline Pellet sur ce point. Si Yverdon l'a fait, pourquoi pas Montreux ?

Sa réponse permettra de déterminer s'il est encore utile de continuer à financer, au travers de subventions, ce type de fondation dans laquelle nous rencontrons des problèmes.

Le renoncement de porter des plaintes pénales et de ne pas se porter partie civile, pour récupérer d'éventuels montants en cas de condamnation, nous laisse véritablement songeurs sur la bonne gestion et la défense des intérêts de notre ville.

Ceci laisse un sentiment désagréable qui n'a pour objectif que de mettre des dossiers sous le tapis. Il serait agréable, à l'avenir, alors que notre commune

bénéficie d'une avocate à plein temps, que ces renoncements soient du passé. Il y a des messages à faire passer pour les bénéficiaires de subventions qui seraient mal avisés de les utiliser à d'autres fins que celles pour lesquelles, elles sont destinées à la base.

Enfin, pour clore, nous souhaitons encore revenir sur la problématique des notes de frais de la Municipalité. En premier lieu, à la lecture du rapport, il ressort clairement qu'il existe à ce jour un sérieux problème d'interprétation de la loi sur les communes et des décisions du Conseil communal en ce qui concerne le remboursement des frais effectifs. Je souligne ici les affirmations contenues dans le rapport de la COFIN : « Monsieur RoCHAT estime que la Municipalité n'a pas la même interprétation de ce point du préavis 45/2015. ». S'ajoute à ceci la problématique des notes de frais et des contrôles que n'a pas fait notre Municipal des finances durant les deux derniers exercices, malgré les promesses faites tant en commission des finances que devant ce plénum en 2017.

Je dois avouer qu'au fil des années je constate que notre Municipal des finances s'affranchit de plus en plus des lois et des décisions du Conseil communal entrées en forces. Se pose dès lors, au vu de telles postures ce qui va se passer avec certains montants qui se pourraient avoir été remboursés de manière indue depuis l'entrée en vigueur du préavis 45/2015. Ce point est en cours de traitement à la COFIN, comme précisé dans le rapport et il fera certainement l'objet d'une suite, suivant le désir d'une grande majorité des membres de la COFIN.

Pour clore, à titre personnel, je vous invite malgré les points négatifs ci-dessus, à accepter les amendements de la COFIN et à accepter le budget tel qu'amendé.

Je profite M. le Président de prendre la parole vu que l'art. 153 m'y autoriserait, tant que je ne touche pas à plus de 10% des postes, du budget, je me pose la question s'il ne serait pas temps d'amender les montants attribués pour la gestion de cette salle qui nous coûte cher, et force est de constater que ce soir la salle n'est pas fonctionnelle à 100%.

### **M. le Président**

M. Privet, je rappelle que certaines informations, transmises à la COFIN dans le cadre de son travail, sont publiques et d'autres sont confidentielles. Il est important que les membres de la COFIN restent vigilants.

### **M. Olivier Raduljica**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la commission des finances et ses sous-commissions pour leur travail et salue le fait que le rapport de la présidente a été accepté à l'unanimité. Je ne veux pas revenir sur la faiblesse de la marge d'autofinancement mais je veux relever un point particulier.

Notre groupe a été très surpris d'apprendre la volonté d'une majorité de la commission de supprimer le service de location de matériel de ski aux écoliers. Il s'agit d'un système souple et optimal pour les familles qui peuvent se fournir à moindre coût et l'augmentation de la subvention pour le Magic Pass n'aura pas le même effet et n'aidera en rien les moins aisés. Cette volonté de couper une prestation pour une partie de notre population est d'autant plus mal venue que nous venons d'accepter des investissements conséquents pour le 2m2c. Le groupe socialiste vous incite donc fortement à refuser cet amendement.

Merci pour votre attention.

### **M. François Pochon**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est satisfait de ce budget de transition quasi à l'équilibre. Il remercie encore une fois la Municipalité pour le travail accompli.

Avec les amendements proposés dans ce budget, nous souhaitons corriger deux trois points qui méritent une attention particulière. C'est le cas avec le domaine skiable et la location du matériel de ski.

Il s'agit également de donner un signal clair à notre Municipalité, le groupe PLR sera attentif aux budgets à venir, compte tenu des importants investissements qui vont avoir lieu dans notre commune.

Merci de votre attention.

### **M. Pierre Rochat, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi juste une intervention, en ouverture de ce débat sur le budget, tout simplement pour remercier la commission des finances pour tout le travail qu'elle a fait dans le cadre de nos échanges sur ces questions et pour espérer que nous arrivions à trouver des bonnes solutions.

Je répète ce que j'ai régulièrement dit, mais de manière à ce qu'ensuite l'on puisse m'attaquer au travers des procès-verbaux, si certaines personnes en avaient envie.

Je répète que les perspectives financières de la commune de Montreux, sont favorables vu la conjoncture d'aujourd'hui. Je profite de dire, car je n'ai pas souhaité intervenir dans le débat précédent, que ce que nous venons de voter, créant un contexte économique très favorable au plan économique à Montreux, permet de penser que nous continuons à aller dans un contexte favorable et que cet investissement qui, finalement intégré au plan des investissements, est relativement modeste en regard de tous les autres investissements que nous allons faire et qui, comme l'a précisé M. le Syndic, continueront de se faire.

Nous sommes dans un contexte dans lequel nous pouvons poursuivre le développement de notre commune avec un plan d'investissement qui tient la route.

La marge d'autofinancement, je m'en suis déjà souvent expliqué: je ne pense pas que nous ayons besoin de 9 millions, je pense que 6 millions sont suffisants, ce qui est mis au budget c'est une perspective, mais au niveau des comptes, nous nous sommes rendu compte que nous tenions ce chiffre sur les dix dernières années, si nous souhaitons poursuivre ce débat, c'est possible mais cela ne me paraît pas indispensable.

La question des prises de position de M. Privet concernant les travaux de sous-commissions sur les manifestations sportives, les activités sportives, il a cité le Montreux-sport et le SID. Nous l'avons dit en commission des finances, ces rapports de sous-commissions présentent une certaine confidentialité. Nous trouvons aussi un ensemble d'informations dans la COFIN qui sont données, qui sont précisées. Le fait de dire qu'une procédure judiciaire est en cours pour la question du SID : eh bien nous nous arrêtons là, je n'ai pas à donner des montants ou des précisions par rapport à cela, nous nous en remettons à la justice. Je n'irai pas plus loin dans cette interprétation, je crois qu'il faut que la COFIN fasse son travail et qu'elle le fasse au gré des informations qui lui seront données et qui restent confidentielles, par égard pour tous ceux qui travaillent dans ces associations et ces sociétés et qui le font du mieux possible.

Pour les notes de frais, je n'entre pas là-dessus, car certains sont convaincus que j'interprète mal le préavis 45/2015. Pour ma part je considère avoir respecté les éléments de ce préavis mais s'il s'agit de s'en remettre à quelqu'un d'autre pour cette appréciation et bien nous verrons bien. Je suis de ce point de vue-là, droit dans mes

bottes, je pense que je fais mon travail et je surveille exactement comme je dois le faire, les notes de frais. Maintenant, nul n'est parfait, certaines choses, j'en suis sûr peuvent échapper, mais en l'occurrence les choses ont été très bien contrôlées.

Enfin pour ce qui est des amendements, je précise que la Municipalité ne se rallie pas aux amendements sportifs, elle considère que l'administration qui prévoit de venir avec un préavis et de réorganiser les choses, accepter cet amendement amènerait une approche prématurée et poserait des problèmes dans le fonctionnement : M. Walther pourra s'en ouvrir plus précisément tout à l'heure.

La Municipalité ne soutient pas ces deux amendements à caractères sportifs, par contre pour ce qui est du VMCV, il est simplement technique donc la Municipalité ne s'y oppose pas mais M. Walther aura l'occasion de s'exprimer là-dessus.

Je vous remercie de votre attention, je remercie la commission des finances pour son travail, j'espère juste que nous arriverons à voter ce budget, le mieux possible. Merci beaucoup.

### **Mme Jacqueline Pellet, Municipale**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, Pour répondre aux éléments soulevés par M. Privet, je dirai qu'il ne s'agit en aucun cas de sauver le camarade Girardin, comme il ne s'agit pas non plus de crier haro sur le baudet Apollo.

Il se trouve qu'il y a une crise, mais elle est sous contrôle, ce que nous devons faire est de mesurer, à sa juste valeur, l'utilisation des sommes versées par Montreux. Nous avons eu une discussion avec le Canton, une rencontre avec toutes les communes concernées et l'Etat, nous avons convenu d'un certain nombre de dispositions dont je ne parlerai pas ici, car elles sont en cours de mise en place. J'ai rencontré le commissaire chargé par le conseil d'état de l'analyse de la situation Apollo. En ce qui nous concerne, à Montreux, nous avons deux sortes de prestations, la villa la coccinelle pour les logements d'urgence et l'aide aux bénéficiaires pour la recherche de logements.

A l'heure actuelle nous avons reçu des justificatifs pour chaque situation. Nous avons reçu la liste nominative des bénéficiaires montreusiens et leurs prestations reçues. A première vue il n'y a pas d'éléments qui montrent que Montreux est lésé, avant de déposer plainte je souhaite attendre qu'une évaluation complète soit faite par l'Etat, par l'autorité de surveillance des fondations. A ce moment-là, nous nous déterminerons.

### **M. le Président**

La discussion générale n'est plus demandée elle est close.

Nous passons maintenant à la discussion comptes par comptes et sous-chapitres.

1. Administration générale, page 25 à 38

Nous avons un amendement qui touche le compte 174 pour le service de location du matériel de ski aux écoliers.

Merci à Madame la Présidente de nous relire cet amendement.

### **Mme Irina Gote**

Supprimer le service de location de matériel de ski aux écoliers (personnel auxiliaire, charges sociales, achat de matériel et remboursement de frais –location matériel)

**pour un montant total de CHF 128'140.- de charges et de CHF 32'000.- de revenus**, en attendant que la Municipalité revienne avec un préavis, soit :

- **Diminution de CHF 57'900.- au compte 174.3012 « salaires auxiliaires »**, portant le nouveau montant au budget de CHF 134'800.- (CHF 192'700.- - CHF 57'900.-) ;
- **Diminution de CHF 5'070.- au compte 174.3030 « AVS/AC/AF »**, portant le nouveau montant au budget de CHF 11'810.- (CHF 16'680.- - CHF 5'070.-) ;
- **Diminution de CHF 170.- au compte 174.3050 « Assurances accidents »**, portant le nouveau montant au budget de CHF 360.- (CHF 530.- - 170.-) ;
- **Suppression de CHF 65'000.- au compte 174.3116 « Achats matériel spécialisé »**, mettant le compte à 0.- ;
- **Suppression de CHF 32'000.- au compte 174.4362.01 « Remboursement de frais –location matériel »**, mettant le compte à 0.-.

### **Mme Carolanne Feissli**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts, depuis 23 ans je suis affiliée au sport scolaire facultatif de Montreux. Tout d'abord en tant qu'élève, puis depuis plus de dix ans en tant que monitrice de ski et très accessoirement auxiliaire à l'entretien du matériel. Cet engagement n'a qu'un seul but pour moi, rendre un peu de ce que j'ai eu la chance de recevoir et permettre aux enfants de nombreuses familles de tous horizons et de toutes catégories sociales de pouvoir continuer à découvrir et pratiquer ce sport que d'aucun qualifie, tout comme la gymnastique ou le tir, de sport national.

Force est de constater que la pratique d'un sport d'hiver est fort onéreuse. Beaucoup de communes voisines, il y a maintenant une quinzaine d'années lors de la bascule EtaCom ont carrément effacé cette activité pour des raisons économiques. Notre commune, au contraire, et nous pouvons en être légitimement fier, n'est pas entrée dans cette logique de petit épicier. C'est avec responsabilité que nos prédécesseurs ont maintenu, respectivement ont développé cette prestation. J'en veux pour preuve qu'aujourd'hui près de 400 enfants bénéficient du SSF hiver, si nous rajoutons les camps de ski et les journées de glisses, ce sont près de 1000 enfants qui chaque hiver, peuvent s'adonner aux joies de ces sports de glisse.

Je peux entendre et comprendre l'impatience des commissaires qui ont déposé et soutenu cet amendement, de voir la Municipalité revenir devant notre conseil avec un préavis global traitant des sports de neige, mais faut-il Mesdames et Messieurs, au nom de cette impatience, sacrifier nos enfants ? Par l'évidence de la réponse à cette question vous l'aurez compris cet amendement ne saurait raisonnablement être soutenu.

### **M. Florian Chiaradia**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En lisant le rapport de la COFIN, plusieurs membres de notre groupe se sont demandé quelle mouche a piqué la commission ? Pourquoi diable vouloir à tout prix couper dans des prestations, rôdées, éprouvées et appréciées ? Le groupe des Verts s'opposera à l'unanimité à cet amendement antisocial.

En effet rien n'indique qu'en cas de suppression de cette prestation, les commerces locaux pourront récupérer cette clientèle, les grandes surfaces spécialisées risquent d'en retirer les premières les principaux bénéficiaires.

Puisqu'il est avancé qu'une offre comparable existe déjà dans le commerce, chacun est libre de trouver d'autres approvisionnements pour son matériel y compris dans les commerces locaux.

Le nombre de locations élevées montre par ailleurs que le besoin des élèves existe. Pour tous les amoureux du ski, nous savons que les sports de glisse voient le nombre de pratiquants natifs, baisser d'année en année, pour des raisons multiples, climatiques, culturelles, offres alternatives, etc... Le meilleur moyen pour continuer à promouvoir un ski populaire est de conserver ce service. Il permet au milieu dans lesquels le ski n'est pas une tradition de découvrir ce sport.

Je note que notre conseil a validé le préavis 47/2015 qui proposait une vision pour l'avenir du sport à Montreux et qui préconisait le développement du sport pour tous, cette suppression va à l'encontre de cette stratégie. Le fait est également que cet amendement est lié thématiquement au suivant proposant d'augmenter les subventions aux abonnements au Magic Pass. Nous estimons que ce n'est pas une alternative à privilégier.

Le Magic Pass s'adresse prioritairement à des skieurs pratiquants, voir confirmés. Des Magic Pass à 50.- avec subventionnement à 400.- de la commune, risquent de créer un effet de gaspillage. A ce prix beaucoup vont l'acheter sans vraiment l'utiliser, ce sera là une utilisation bien dispendieuse des deniers public. Nous estimons ces deux amendements perfides, le modifiant sans l'énoncer le public cible.

L'offre de location des skis aux enfants a fait ses preuves, efficace, concurrentielle, durable, sociale, cette prestation de location mérite d'être pérennisée.

### **M. Romain Pilloud**

Monsieur le Président, Chères et Chers Collègues,

Combien sommes-nous dans ce conseil à avoir pu bénéficier de cet incroyable service de location de matériel de ski par la commune ? Que ce soit pour nos enfants, ou pour nous-mêmes pour les plus jeunes d'entre nous, on ne peut que reconnaître que le matériel qui y est loué permet à de nombreuses familles d'accéder aux sports d'hiver avec des coûts défiants toute concurrence.

Hélas, chers collègues, le ski est un sport peu accessible pour beaucoup. Constaté que la population montreusienne profite de nos pistes montreusiennes grâce à ces infrastructures, cela fait chaud au cœur. Beaucoup d'enfants, pendant l'école, mettent aussi pour la première fois les pieds sur des skis et c'est aussi grâce à cette location directement sur site scolaire.

Un amendement propose de mettre fin à ce service, soi-disant pour accélérer un préavis municipal sur la question. Personnellement, et je crois que c'est aussi l'avis du groupe Socialiste, je suis consterné par cette proposition. De plus, certains pensent nous faire passer la pilule en augmentant la subvention du Magic Pass.

Mais chers collègues, un Magic Pass enfant coûte entre CHF 350.- et 400.- par enfant. Le subventionner à hauteur de CHF 200.-, c'est bien, mais cela laisse encore de CHF150.- à 200.- à la charge des parents, et c'est une somme non-négligeable. Cette subvention n'est pas idéale pour aider les familles au budget serré à la fin du mois. Cette aide ne compense absolument pas ce système de location pratique pour les écoles, les élèves, les familles. On manque notre cible. De plus, le Magic Pass n'est pas synonyme d'encouragement à utiliser les pistes de notre commune.

Cette proposition d'économie est irresponsable et face aux familles qui aimeraient bénéficier d'un système flexible et accessible pour toutes et tous, elle n'est pas viable. Je vous vous invite très vivement à la rejeter, comme le reste du groupe socialiste. Ce n'est pas aux familles d'assumer des économies de bout de chandelle. Merci pour votre attention.

### **M. Alexandre Staeger**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me joins à mes préopinants pour déclarer ma surprise et ma consternation complète à la vue de cet amendement.

En tant qu'enfant de Montreux, j'ai aussi pu bénéficier de ce service et je me souviens que cela avait rendu service à mes parents, qui eux, ne skiant pas tout simplement parce qu'ils n'en avaient pas l'habitude, n'auraient pas eu l'occasion de consacrer le temps nécessaire à me fournir un équipement.

Ce service a été pour moi quelque chose d'essentiel pour pouvoir accéder au ski. J'ai de la peine à comprendre la réaction de la commission des finances, qui décide tout d'un coup de sabrer aveuglément dans les subventions alors que parallèlement, elle laisse des deuxièmes, troisièmes, quatrièmes chances à des institutions comme le MAG où, là aussi, il semble qu'il y ait pas mal de problèmes de gestion. Dans un premier temps j'ai une question précise à poser à la Municipalité concernant ce projet.

Est-ce que si nous acceptons l'amendement proposé par la COFIN cela posera un problème pour la saison de ski, pour le mois de janvier, février, mars 2019 ?

Ou est-ce que c'est possible pour la Municipalité de revenir avec un préavis dans l'intervalle ? De façon à ce que ce service ne soit pas supprimé pour qui que ce soit, en tout cas jusqu'à ce que l'on puisse voter sur un préavis ?

### **M. François Pochon**

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Si la majorité de la commission des finances soutient cet amendement c'est pour deux raisons :

- la première est de s'assurer que la Municipalité reviendra auprès de notre conseil au printemps prochain avec un préavis concernant les infrastructures de ski de la commune et de la location du matériel aux élèves. Ce préavis municipal permettra de définir une stratégie plus claire sur le ski à Montreux.
- la seconde est l'optimisation de la gestion du matériel de ski proposé aux élèves de notre commune. Est-ce à nos employés, enseignants, auxiliaires, temporaires, de gérer un stock de skis et de souliers, de les entretenir, de les renouveler, alors que cette activité existe dans des commerces locaux à des prix nettement plus compétitifs ?

Avec le système actuel, le coût pour la location d'un équipement de ski coûte, par année, approximativement CHF 200.- ; CHF 100.- payé par l'élève et CHF 100.- subventionné par la commune. Nous souhaitons aujourd'hui que la Municipalité revienne avec une proposition plus économique, favorisant les magasins de sport qui offrent une plus grande disponibilité dans les heures et jours d'ouverture ainsi que des prix près de la moitié moins chers !

Sans faire de la cogestion, une des solutions pourrait être une subvention de la commune sous la forme d'un bon à faire valoir auprès des commerçants.

Vous l'aurez compris, l'objectif de cet amendement n'est pas de supprimer l'aide aux jeunes pour le ski, mais de l'optimiser.

C'est d'ailleurs avec cet objectif de promotion de l'activité du ski pour les enfants que la COFIN a, à l'unanimité, décidé de doubler la subvention au Magic Pass, qui d'ailleurs inclut les Rochers-de-Naye, passant de CHF 100.- à CHF 200.-. Proposition que vous pourrez soutenir dans l'amendement suivant.

Mais pour être cohérent avec cette démarche d'étude d'offre globale pour le ski dans notre commune, je vous encourage à soutenir cet amendement accepté par la majorité de la COFIN.

Merci de votre attention.

### **M. Christophe Privet**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Personnellement je soutiens cet amendement pour une bonne partie des raisons données par mon préopinant. Il ne s'agit pas, au contraire de ce qui a été dit à



l'instant, « mon Dieu » nous allons supprimer aux enfants l'accès au ski et « mon Dieu » voilà que le PLR et que quelques membres du centre commencent à s'y mettre en voulant sacrifier nos enfants sur l'autel des économies. Cela fait deux années que, dans le cadre de la COFIN, nous avons abordé le sujet, il y a des informations comme quoi le service ne se passe pas bien, comme cela a été relevé les horaires sont beaucoup plus limités. Une majorité des membres de la commission ont estimé que les commerces pouvaient parfaitement offrir ce service, pour des montants inférieurs.

Comme cela a été expliqué en sous-commission, il est arrivé le temps où le Municipal des sports doit revenir auprès de ce conseil avec un préavis qui comprendra le SID et la location du matériel.

Pour nous c'est l'occasion de dire à la Municipalité, nous en avons parlé à deux reprises, cela n'a pas bougé, puisque vous revenez avec un préavis, c'est le moment de revoir tout le système et de l'optimiser. Dès l'instant où il y aura un préavis en début d'année.

Je tiens à rassurer mon collègue M. Staeger et mes préopinants, que je doute que nos élèves se retrouvent le 1<sup>er</sup> janvier de cette année sans avoir la possibilité d'aller faire du ski suite à une décision prise ce soir par notre conseil.

Pour toutes ces raisons je vous invite à accepter cet amendement de la COFIN.

### **M. Nicolas Büchler**

Monsieur le Président, Chers et Chères Collègues,

Je comptais intervenir sur l'amendement suivant, relatif au Magic Pass, mais les propos tenus dans ce débat me forcent à prendre la parole plus tôt.

La problématique du ski dans la commune est une problématique qu'il faut prendre sous un axe beaucoup plus global que celui qui est proposé ce soir.

Nous voyons ici que la discussion porte sur quelques milliers de francs d'économie et se place dans le cadre d'une politique de soutien au ski par la Commune de près d'un demi-million de francs par année.

La problématique de subventionner un bon à aller « dépenser » dans les magasins pour les écoliers, peut être une solution pour les familles qui ont déjà la pratique du ski pour habitude. La réelle plus-value de cette offre est donc belle et bien son emplacement : au sein du collège de Montreux-Est. Cela permet de la flexibilité, de la rapidité et de la disponibilité. Les élèves pouvant bénéficier de cette subvention, sont précisément ceux dont les parents ne prendraient pas de temps et d'énergie pour se déplacer dans un magasin de sport de la région pour aller y louer du matériel de ski.

Il n'est pas juste de penser que les familles bénéficiant de cette offre profiteraient également d'un bon à faire usage dans les magasins.

Concernant l'augmentation de la subvention communale au Magic Pass, à titre personnel, je m'abstiendrai.

En effet, plusieurs d'entre vous le savent, mon engagement en faveur du ski dans la région, pour les jeunes et les enfants notamment, est important et me tient à cœur. Je trouve regrettable d'offrir une subvention sur un abonnement permettant de skier sur notre domaine skiable, mais également et surtout dans près de 30 autres stations.

Rappelons que l'abonnement unique pour Jaman et Les Rochers-de-Naye existe encore et qu'il permet de skier près de chez soi, dans une station fortement subventionnée par notre Commune et accessible en train, ce qui veut également dire

accessible dès un jeune âge sans forcément devoir être accompagné par ses parents.

Une subvention sur cet abonnement permettrait peut-être de mieux favoriser nos pistes de ski.

Je vous remercie de votre attention.

### **Mme Géraldine Torchio**

Merci Monsieur le Président,

Cette prise de parole sera brève : elle met en avant l'indécence d'un tel amendement, au montant ridicule, après avoir accepté un préavis portant sur CHF 87 millions.

### **M. Caleb Walther, Municipal**

La Municipalité combat ce groupe d'amendements.

De manière générale, la mise à disposition de matériel de sport d'hiver contestée par ces amendements fait partie intégrante de la politique communale de soutien à la pratique d'une activité sportive. Dans cette optique, du matériel est mis à disposition dans les 3 cas de figure ci-dessous :

- location à la saison : majoritairement pour les participants au sport scolaire facultatif ;
- location à la semaine dans le cadre des camps scolaires ;
- location à la journée dans le cadre des sorties scolaires.

En 2017, 1'317 élèves ont bénéficié de la mise à disposition de matériel. Cela signifie que plus de la moitié (57%) des élèves des 2 établissements scolaires (2'319 élèves en 2017) a pu pratiquer une activité sportive d'hiver grâce au matériel communal pour un coût moyen de CHF 66.15 par élève et non pas 100.- comme évoqué par M. Pochon précédemment.

Il convient également de relever que le matériel bénéficie aussi à d'autres activités, comme le camp de ski organisé dans le cadre du jumelage avec Menton, ou encore pour la journée gratuite de découverte du domaine skiable « Tous à ski ».

Il est également important de préciser qu'en plus de proposer du matériel à un prix abordable pour les parents, le système en place est très pratique pour les élèves puisque toutes les mensurations se prennent en classe et le matériel est distribué sur place. Un tel service pourrait difficilement être privatisé et même la location à la saison ne pourrait qu'être essentiellement assurée par les grands magasins des régions voisines.

Quant au contenu des amendements, la Municipalité tient à corriger deux éléments de la commission des finances :

- Le compte 174.3116 « Achats matériel spécialisé » ne concerne pas seulement le matériel de sport d'hiver puisque ce poste est utilisé pour financer d'autres achats ou location de matériel pour le Sport scolaire facultatif (grimpe, rink-hockey, sports de ballon et sports d'équipes). En conséquence, mettre le montant à zéro revient à péjorer d'autres activités sportives proposées dans le cadre de notre programme de sport scolaire facultatif.
- Pour être conséquent, cet amendement devrait également faire mention d'un montant de CHF 4'000.- de subventions à supprimer au poste 174.4512 « subventions cantonales ». Cette dernière est octroyée lors d'achat de matériel neuf.

Quant à ses objectifs, ces amendements sont justifiés par l'intention de forcer la Municipalité à revenir rapidement avec un préavis. La Municipalité est circonspecte quant au besoin de la commission des finances d'agir ainsi.

Certes, la question de la location du matériel pour les sports d'hiver a été abordée avec la sous-commission en charge d'étudier le budget de l'Office du sport l'année dernière. Mais qui dit questions ou discussion n'implique pas un préavis. Or depuis, il n'y a eu aucune démarche, sous forme de postulat ou de motion par exemple, pour amener votre Conseil, puis la Municipalité à envisager une modification de cette prestation.

Dans ce contexte, il paraît curieux que la commission des finances considère la situation financière de la Commune tellement compliquée qu'il faille supprimer en urgence cette prestation et, je cite : « forcer la Municipalité à déposer un préavis », en plus sans connaître les attentes de la majorité de la commission des finances.

Pour être très factuel, si le Conseil devait confirmer les intentions de la majorité de la commission des finances et accepter ces amendements ce soir, il y aurait des problèmes très concrets pour les 300 élèves qui partiront en camp dès le 7 janvier 2019.

Si aucun montant n'est disponible, il n'y a plus de personnes pour gérer les arrivées et départs du matériel entre deux camps et deux journées. Le matériel ne pourra être, ni préparé, ni entretenu, ni réceptionné à son retour. En effet, à chaque retour, le matériel est contrôlé, séché, désinfecté, révisé puis remis en stock pour les utilisations suivantes. Pour les journées à ski des 5P et 6P, une personne se rend sur site afin de régler les paires de skis des élèves (jusqu'à une cinquantaine par jour) et ceci durant 4 semaines.

Cette décision compromet la bonne organisation des camps et journées à ski précitées. Il en va de même pour le retour du matériel mis à disposition pour la saison.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et pour ne pas mettre en péril les activités sportives scolaires déjà prévues cet hiver, la Municipalité vous invite à refuser ce groupe d'amendements. Elle tient toutefois à préciser que le futur rapport-préavis sur le domaine skiable, qui devrait être déposé dans le premier semestre 2019, proposera un chapitre consacré à la politique de mise à disposition du matériel et que le Conseil aura alors l'occasion de s'exprimer quant au futur de cette prestation.

Je vous remercie de votre écoute.

### **M. Alexandre Staeger**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite attirer votre attention sur un point avant de voter, à savoir que tous ceux qui se sont exprimés, à part M. le Municipal, en défaveur de l'amendement ont moins de 40 ans. C'est la voie de la jeunesse qu'il faut écouter.

### **Mme Irina Gote**

#### **Vote sur le 1<sup>er</sup> amendement de la COFIN**

Supprimer le service de location de matériel de ski aux écoliers (personnel auxiliaire, charges sociales, achat de matériel et remboursement de frais –location matériel) pour un montant total de CHF 128'140.- de charges et de CHF 32'000.- de revenus, en attendant que la Municipalité revienne avec un préavis, soit :

- Diminution de CHF 57'900.- au compte 174.3012 « salaires auxiliaires », portant le nouveau montant au budget de CHF 134'800.- (CHF 192'700. --CHF 57'900.-) ;

- Diminution de CHF 5'070.- au compte 174.3030 « AVS/AC/AF », portant le nouveau montant au budget de CHF 11'810. -(CHF 16'680. --CHF 5'070.-) ;
- Diminution de CHF 170.- au compte 174.3050 « Assurances accidents », portant le nouveau montant au budget de CHF 360. -(CHF 530. --170.-) ;
- Suppression de CHF 65'000.- au compte 174.3116 « Achats matériel spécialisé », mettant le compte à 0.- ;
- Suppression de CHF 32'000.- au compte 174.4362.01 « Remboursement de frais –location matériel », mettant le compte à 0.-.

**L'amendement est refusé par 71 NON, 14 OUI et 11 Abstentions.**

### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Magic Pass étant dorénavant aussi valable sur notre domaine skiable, la Municipalité a décidé d'étendre la subvention de 100.- aux abonnements enfants, précédemment uniquement valable pour l'abonnement régional de saison.

Pour information, lors de l'hiver 2017-2018, 673 Magic Pass ont été achetés par des montreusiens dont 110 abonnements pour les enfants. Parallèlement, 186 abonnements ont été subventionnés pour les Rochers-de-Naye.

A ce jour, l'Office du sport et des installations sportives a déjà reçu 230 demandes de subventions pour le Magic Pass de la part de 148 familles. Compte tenu des récentes inscriptions aux sorties à ski du sport scolaire facultatif (SSF), entre 30 et 40 demandes supplémentaires de subventionnement pourraient encore être déposées.

Le montant de CHF 20'000.- prévu au budget ne sera certes pas suffisant et devra faire l'objet d'un crédit complémentaire qui sera toutefois compensé.

Si la Municipalité salue l'amendement de la Commission des finances qui va dans le même sens que la politique en place de soutien à la pratique des sports d'hiver, elle relève qu'un montant supplémentaire de CHF 20'000.- serait probablement insuffisant pour financer le passage de la subvention individuelle de CHF 100.- à CHF 200.-.

En effet, un doublement du subside, qui représenterait les trois quarts du prix du Magic Pass enfant, de 269.- francs en début de vente, créerait sans doute un appel d'air et il conviendrait de prévoir un montant d'au moins CHF 70'000.- afin de financer ce soutien.

Le montant actuel de la subvention représente 37% du prix de l'abonnement et semble ainsi déjà incitatif. La Municipalité propose de le maintenir pour l'année 2019, quitte à maintenir partiellement l'amendement de la commission, autour de CHF 10'000.- de plus, afin de financer l'action sans devoir à nouveau recourir à un crédit complémentaire en fin d'année.

### **Mme Irina Gote**

#### **Vote sur le 2<sup>e</sup> amendement de la COFIN**

Augmentation de la subvention au Magic Pass de CHF 100.- à CHF 200.-, soit :

- Augmentation de CHF 20'000.- au compte 170.3653 « subventions », portant le montant total à CHF 1'530'600.-

**43 OUI**

**43 NON**

**10 Abstentions**

**Le président tranche en suivant la Municipalité, l'amendement est refusé**

**Mme Irina Gote**

**Vote sur le 3<sup>e</sup> amendement de la COFIN**

Diminution de la subvention aux VMCV, soit :

- Réduction de CHF 100'000.- au compte 180.3517 « Participation transports publics », portant le montant total à CHF 6'682'927.-.

**L'amendement est accepté par 84 OUI, 6 NON, 2 Abstentions**

La discussion se poursuit chapitres par chapitres, la discussion n'étant pas demandées, elle est close.

Nous allons passer au vote, je demande à madame la Présidente rapporteuse de nous lire les conclusions telles qu'amendées.

**Mme Irina Gote**

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le préavis No 32/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2019,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1. D'approuver le budget communal ordinaire pour 2019, tel qu'amendé.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 94 oui, 0 non, 1 abstention.**

<p><b>7.4 sur le préavis No 33/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.- au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Rapp : M. Tal Luder) ;</b></p>
---

**M. Tal Luder**

Suite à un bug informatique, j'ai mis la mauvaise version du rapport sur le site. Avec Mme Morier, j'ai corrigé ce qui manquait. Nous avons la bonne version sur le site et vous avez une version incomplète. J'ai la bonne version avec les conclusions à vous lire.

La discussion est ouverte.

**M. François Cardinaux**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

J'aimerais comprendre, tout à l'heure nous voulions avoir une certaine transparence et maintenant vous m'informez que je n'ai pas la bonne variante pour ce rapport. Comment puis-je juger sur ce rapport, merci de vos précisions ?

**M. Tal Luder**

Le fond du rapport n'est pas différent de celui qui est sur le site, vous avez une version où il n'y a pas les conclusions, c'est le seul point qui est différent.

**M. le Président**

Le rapport que vous avez entre les mains est conforme à ce qui a été déposé. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Tal Luder**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le préavis No 33/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 783'000.00 au maximum pour le renouvellement de sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4 pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts.
- vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

**DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler sept véhicules utilitaires, quatre machines diverses et l'acquisition d'un véhicule utilitaire 4x4, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 783'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.096;
5. d'amortir au rythme usuel le renouvellement et l'achat des nouveaux véhicules par les comptes d'amortissement des véhicules 3313 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 86 oui, 0 non, 0 abstention.**

**7.5 sur le préavis No 34/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.- au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale No 1050, sur le DP 364 du quai de Clarens. (Rapp : M. Vincent Haldi) ;**

La discussion est ouverte.

### **M. Alexandre Staeger**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML votera oui à ce préavis, mais tient à réitérer ses réticences face à certains aspects du réaménagement du parc Nicole. Nous pensons en particulier à la suppression du muret qui nous paraît plus tenir de la « lubie » des architectes que de quelques impératifs de mise aux normes. Nous espérons que la surélévation du parc au niveau du quai n'occasionnera pas, au demeurant, de sérieux problèmes de sécurité. Quant à la disparition des panneaux interdisant les jeux de ballons, nous sommes beaucoup moins optimistes que la Municipalité quant au concept global qui doit apaiser les nuisances occasionnées par les jeux face au voisinage. Merci de votre attention.

### **M. Vincent Haldi**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

- vu le préavis No 34/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.00 au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale N°1050, sur le DP 364 du quai de Clarens.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du parc Nicole au Pierrier sur la parcelle communale N°1050, sur le DP 364 du quai de Clarens, à Clarens ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 374'000.00, TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
4. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 440.3311 sur une période de 15 ans au maximum ;
5. de couvrir la part de l'amortissement relative aux égouts par un prélèvement sur le compte No 9280.004 ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou Convention en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 oui, 2 non, 2 abstentions.**

<b>7.6 sur le préavis No 35/2018 relatif au budget 2019 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp : M. Alain Imhof) ;</b>
--

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

## **M. Alain Imhof**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 oui, 1 non, 1 abstention.**

**7.7 sur le rapport-préavis No 36/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ». (Rapp : M. Olivier Raduljica).**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous demande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 36/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ».

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis, en réponse au postulat de M. Alioune Diop pris en considération le 29 avril 2015 sous le titre « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air » ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'un fitness urbain au Pierrier à Clarens ;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 72'500.- au maximum, sous déduction d'éventuelles subventions à recevoir ;
4. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 355.3311 ;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs » ;
7. de prévoir dans les budgets 2020 et suivants le montant de CHF 1'000.- au compte No 355.00.3154 « entretien machines et matériel » pour l'entretien annuel de ces équipements ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.



Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 oui, 4 non, 3 abstentions.

## 8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

**8.1 No 37/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 560'000.- au maximum, à garantir par une hypothèque légale, pour couvrir les frais liés à l'effondrement ainsi qu'à la reconstruction du mur de soutènement de la parcelle No 5554 sise à la rue du Temple 33 à Montreux. (Date pour la séance de la commission : le mardi 8 janvier 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Bibiana Streicher

MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Denis Golaz, Tal Luder, Cyril Pabst, Bernard Tschopp

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close

**8.2 No 38/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'770'000.- au maximum pour la création d'un trottoir, la réfection de la chaussée et le renouvellement des réseaux souterrains de la route du Zéphire. (Date pour la séance de la commission : le lundi 17 décembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;**

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Ida Rodman, Bibiana Streicher

MM. Mathieu Ehinger, Dominik Hunziker, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, Silvano Pozzi, Pierre-André Spahn, Vincent Tschopp

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close

**8.3 No 39/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 240'000.00 au maximum pour les études relatives aux mesures de renforcement et de sécurisation du quai Ernest-Ansermet avec l'aménagement d'un accès au lac. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 19 décembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

Présidence PLR : M. François Grand

Membres : Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret

MM. Jonathan Al Jundi, Ihab Al Jundi, Raphaël Corbaz, Gaëtan Cousin, Vincent Haldi, Cyril Pabst, Roland Rimaz

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close

## 9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

**9.1 No 40/2018 en réponse à la motion de Monsieur Emmanuel Gétaz : « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartiers, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adaptation, ayant dépassé une durée de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal », prise en considération le 8 octobre 2008. (Date pour la séance de la commission : le mercredi 9 janvier 2019 à 19h00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

Présidence VERTS : M. Florian Chiaradia

Membres : Mmes Irina Gote, Christine Menzi

MM. Nicolas Büchler, François Cardinaux, Julien Chevalley, Joe (Joseph) Filippone, Vincent Haldi, Olivier Müller, Michel Zulauf

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close

## 10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

-

## 11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

-

## 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

### M. le Président

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

Je tiens au nom du bureau, à vous souhaiter à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année. Vous êtes tous invités à l'agape qui vous attend dans l'annexe du collège. Pour éviter d'arriver à cours de verre comme l'année dernière, merci de garder le même verre.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle.

Il est 21h31, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 30 janvier 2018, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier